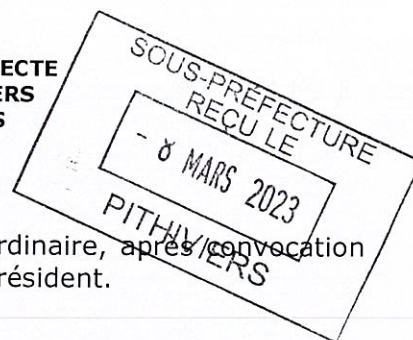


SITOMAP Tableau des délibérations 2023

Numéro	Nomenclature	Date	Thèmes	Décision
N°23/01	7.1.7	AG 28/02/2023	Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget	Approuvé
N°23/02		AG 28/02/2023	Election du Président	Approuvé
N°23/03		AG 28/02/2023	Elections des vices-présidents	Approuvé
N°23/04		AG 28/02/2023	Election des membres du bureau	Approuvé
N°23/05		RB 07/03/2023	Modalités de publicité des actes du syndicat	Approuvé
N°23/06		RB 07/03/2023	Avenant déchèterie de Neuville aux Bois	Approuvé
N°23/07		RB 07/03/2023	Création de 11 postes et autorisation de recrutement de ce personnel dans le cadre des biodéchets	Approuvé
N°23/08		RB 07/03/2023	Avenant SULO	Approuvé
N°23/09	7.5.3	RB 07/03/2023	Cotisation AML	Approuvé
N°23/10		RB 07/03/2023	Cotisation APPROLYS	Approuvé
N°23/11		RB 07/03/2023	RI du personnel	Approuvé
N°23/12		RB 07/03/2023	Assurance statutaire du personnel 2023/2026 - CDG 45	Approuvé
N°23/13		AG 14/03/2023	Election d'un délégué à BGV	Approuvé
N°23/14		AG 14/03/2023	Election d'un délégué suppléant à la CAO	Approuvé
N°23/15	7.1.1	AG 14/03/2023	Rapport d'Orientation Budgétaire	Approuvé
N°23/16		AG 31/03/2023	Délégation de signature du Président pour MAPA	Approuvé
N°23/17		AG 31/03/2023	Election d'un délégué titulaire à la CAO	Approuvé
N°23/18		AG 31/03/2023	Election d'un délégué suppléant à la CAO	Approuvé
N°23/19	7.1.7	AG 31/03/2023	Compte de gestion du receveur	Approuvé
N°23/20	7.1.3.4	AG 31/03/2023	Compte administratif 2022	Approuvé
N°23/21	7.1.7	AG 31/03/2023	Affectation du résultat	Approuvé
N°23/22	7.1.3.1	AG 31/03/2023	Budget primitif 2023	Approuvé
N°23/23	7.6.3	AG 31/03/2023	Contributions / produit attendu des collectivités adhérentes	Approuvé
N°23/24	1.1	RB 16/05/2023	Autorisation de signer avenants marché de collecte (3 lots)	Approuvé
N°23/25	1.1	RB 16/05/2023	Autorisation de signer le document de sous-traitance du transport des recyclables secs à compter du 5 juin 2023	Approuvé
N°23/26	1.1	RB 16/05/2023	Autorisation de signer les documents de sous-traitance de l'entretien des espaces verts des déchèteries (PAPREC)	Approuvé
N°23/27	1.3	RB 16/05/2023	Autorisation de signer la convention avec BGV et SUEZ pour la gestion des cartons au pôle déchets (avenant n°1)	Approuvé
N°23/28	1.3	RB 16/05/2023	Autorisation de signer la convention SMETOM / SITOMAP pour utilisation du quai de transfert	Approuvé
N°23/29	5.6.1	AG 13/06/2023	Indemnités de fonction Président et Vice-Présidents	Approuvé
N°23/30	5.6.2	AG 13/06/2023	Remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration	Approuvé
N°23/31	5.1	AG 13/06/2023	Arrêt des fonctions du 3ème Vice-Président, Monsieur Simon	Approuvé
N°23/32	5.3	AG 13/06/2023	Référent déontologue	Approuvé
N°23/33	7.2.3	AG 13/06/2023	Exonération(s) de la TEOM 2024	Approuvé
N°23/34	5.2.2	AG 13/06/2023	Rapport Annuel 2022	Approuvé
N°23/35	4.2.1	RB 11/07/2023	Création de 11 postes et autorisation de recrutement de ce personnel dans le cadre des biodéchets - "à modifier et remplacer"	Approuvé
N°23/36	1.1	RB 11/07/2023	Marché de fournitures et livraison de composteurs et de bioeaux	Approuvé
N°23/37	1.1	RB 11/07/2023	Marché de sécurisation des 8 déchèteries	Approuvé
N°23/38	1.4	RB 11/07/2023	Autorisation de signature du contrat territorial avec ECO MOBILIER / ECO MAISON concernant les REP "jouets"	Approuvé
N°23/39	1.4	RB 11/07/2023	Autorisation de signature du contrat territorial avec ECO MOBILIER / ECO MAISON concernant les REP "articles de bricolage et de jardin"	Approuvé
N°23/40	5.1.2	AG 13/09/2023	Election d'un membre du bureau	Approuvé
N°23/41	5.1.2	AG 13/09/2023	Mise à jour Délibération membres BGV	Approuvé
N°23/42	5.1.2	AG 13/09/2023	Election d'un délégué titulaire à la CAO	Approuvé
N°23/43	7.1.7	AG 13/09/2023	Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget	Approuvé
N°23/44	1.7	AG 13/09/2023	Délibération généraliste pour calcul du ticket de sortie du territoire	Approuvé
N°23/45	7.2.1.2	AG 13/09/2023	Délibération pour instaurer la TEOM pour le Mérévillois	Approuvé
N°23/46	4.1.1	AG 13/09/2023	Création de poste technicien catégorie B (modifie et remplace)	Approuvé
N°23/47	1.1	RB 29/11/2023	Délibération pour attribution du marché de fourniture et livraison de composteurs individuels (lot 1)	Approuvé
N°23/48	1.1	RB 29/11/2023	Délibération pour attribution du marché de fourniture et livraison de composteurs collectifs (lot 2)	Approuvé
N°23/49	1.1	RB 29/11/2023	Délibération pour attribution du marché de fourniture et livraison de bioeaux (lot 3)	Approuvé
N°23/50	7.10	RB 29/11/2023	Retour complémentaire de biens entre BGV et le SITOMAP	Approuvé
N°23/51	7.5.2.1	RB 29/11/2023	Tarifs professionnels en déchèteries	Approuvé
N°23/52	1.4	RB 29/11/2023	Nouveau contrat 2024-2029 avec tous les éco-organismes agréés filière REP Ameublement (DEA)	Approuvé
N°23/53	7.5.3	RB 29/11/2023	AML Cotisation 2024	Approuvé
N°23/54	7.5.3	RB 29/11/2023	AMORCE cotisation 2024	Approuvé



Le 28 février 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents-es : délégués-es :34

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	M. Pierre Viceconti
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme Nadine Douelle
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	M. Serge Caillard
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais			
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	GAUCHET	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. Philippe NOLLAND
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		M. Michel FRITZ
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		M. Jean-François LUCHE
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 34
33 sièges (titulaires et suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 21 février 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Vu l'article L161261 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction comptable M57 précisant les modalités de vote des budgets et les possibilités d'engager et mandater des dépenses avant le vote du budget,

Vu l'article L.232-1 du Code des Juridictions Financières donnant la possibilité d'engager et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le bureau syndical autorise la dépense, en précisant le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2022 (BP / DM / BS)
D20 - Immobilisations incorporelles	80 000€
D21 - Immobilisations corporelles	915 000€
D23 - Immobilisations en cours	6 213€
RAR à déduire	- 133 627€
	= 1 482 586€
A diviser par 4	= 370 646€

Considérant que le budget sera voté en mars 2023 et que des engagements de dépenses peuvent être nécessaires avant cette date,

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption,

Vu la proposition du 1^{er} Vice-Président,

Considérant la nécessité de délibérer,

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

-D'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice précédent en section d'investissement pour un montant de 370 646€.

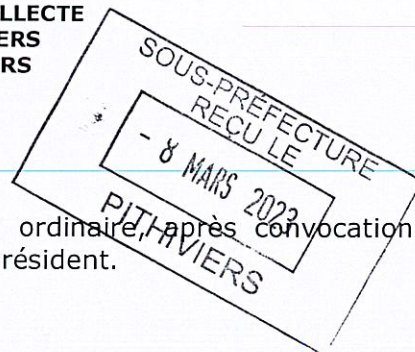
Fait et délibéré en séance le 28/02/2023

Enregistré sous le N°23/01

Pour copie certifiée conforme

Le 1er Vice-Président du SITOMAP

Luc NAULEAU



Le 28 février 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents-es : délégués-es : 34

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	M. Pierre Viceconti
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme Nadine Douelle
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	M. Serge Caillard
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais			
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	GAUCHET	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAULT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. Philippe NOLLAND
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		M. Michel FRITZ
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		M. Jean-François LUCHE
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 34
33 sièges (titulaires et suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 21 février 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Nauleau, 1^{er} Vice-Président, qui a déclaré : installés les délégués-es des collectivités adhérentes (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Messieurs Pierre Laroche et Jérémy Simon, les 2 plus jeunes délégués, ont été nommés scrutateurs de séance.

Élection du Président

Le 1^{er} Vice-Président de séance rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les délégués-es syndicaux. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection s'obtiendra à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Le Vice-Président de séance invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par le dit code. Après avoir fait appel des candidatures, celles de Messieurs Erick Bouteille et Jérémy Simon sont présentées.

Premier tour de scrutin

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président demande à l'Assemblée si Monsieur Jérémy Simon peut rester scrutateur lors de l'élection de la Présidence. Aucun avis contraire n'est exprimé au sein de l'Assemblée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
ERICK BOUTEILLE	23	Vingt trois
JEREMY SIMON	9	Neuf

Monsieur Erick Bouteille, délégué à la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

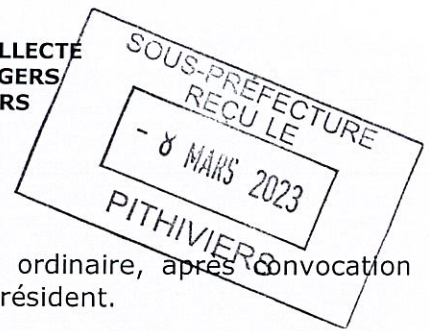
Fait et délibéré en séance le 28/02/2023

Enregistré sous le N°23/02

Pour copie certifiée conforme

Le premier Vice-Président du SITOMAP

Luc NAULEAU



Le 28 février 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Luc Nauleau, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents-es : délégués-es : 34

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	M. Pierre Viceconti
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme Nadine Douelle
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	M. Serge Caillard
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais			
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	GAUCHET	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. Philippe NOLLAND
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		M. Michel FRITZ
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		M. Jean-François LUCHE
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
 33 sièges (titulaires et suppléants mandatés), 1 suppléant.**

Quorum : 22 Présents : 34

Date de convocation : 21 février 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

Élection des vice-présidents

Erick Bouteille, nouveau Président informe les membres de l'Assemblée que les statuts du SITOMAP prévoient 3 vice-présidents. L'organe délibérant doit obligatoirement se prononcer, lors de la séance d'installation, sur le nombre de vice-présidents, même si ce nombre est prévu par les statuts. Ce nombre ne peut être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-Présidents. Le Président demande à l'Assemblée si conformément aux statuts l'élection peut reprendre le même nombre de vice-présidents. Aucune abstention, ni voix contre. L'élection concernera 3 vice-présidents.

Monsieur le Président rappelle qu'en application des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, les vice-présidents sont élus au mode de scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les délégués-es syndicaux. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection s'obtiendra à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Le Président invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection des vice-présidents, conformément aux dispositions prévues par ledit code.

Après avoir fait appel des candidatures pour le poste de 1^{er} Vice-Président, la candidature de Monsieur Luc Nauleau est présentée.

Premier tour de scrutin 1^{er} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
LUC NAULEAU	32	Trente-deux
JEREMY SIMON	1	Un

Monsieur Luc Nauleau, délégué de la communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

Après avoir fait appel des candidatures pour le poste de 2^{ème} Vice-Président, les candidatures de Messieurs Thierry Barjonet, Patrick Choffy, Didier Monceau sont présentées.

Premier tour de scrutin 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
THIERRY BARJONET	7	Sept
PATRICK CHOFFY	9	Neuf
DIDIER MONCEAU	16	Seize

La majorité absolue étant de 17 voix, aucun des délégués n'est élu au premier tour.

Deuxième tour de scrutin 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
THIERRY BARJONET	3	Trois
PATRICK CHOFFY	10	Dix
DIDIER MONCEAU	20	Vingt

Monsieur Didier Monceau, délégué de la communauté de communes du Pithiverais, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé.

Après avoir fait appel des candidatures pour le poste du 3^{ème} vice-président, les candidatures de Messieurs Thierry Barjonet, Patrick Choffy, Jérémy Simon sont présentées.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si Monsieur Jérémy Simon peut rester scrutateur lors de l'élection de la 3^{ème} Vice-Présidence. Aucun avis contraire n'est exprimé au sein de l'Assemblée.

Premier tour de scrutin 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
THIERRY BARJONET	4	Quatre
PATRICK CHOFFY	12	Douze
JEREMY SIMON	16	Seize

La majorité absolue étant de 17 voix. Aucun délégué n'est élu au 1^{er} tour. Monsieur Thierry Barjonet retire sa candidature.

Deuxième tour de scrutin 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

NOMS PRENOMS DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En lettres
PATRICK CHOFFY	14	Quatorze
JEREMY SIMON	17	Dix-sept
DIDIER MONCEAU	1	Un

Monsieur Jérémy Simon de la communauté de communes de la Forêt, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2023


Enregistré sous le N°23/03

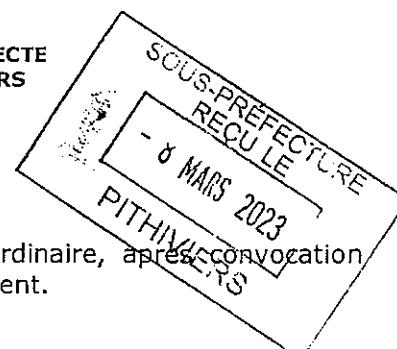
Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP

Erick BOUTEILLE




SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 28 février 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous Présidence de Monsieur Luc Nauleau, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents-es : délégués-es : 34

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	M. Pierre Viceconti
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais	X		
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme Nadine Douelle
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	M. Serge Caillard
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais			
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	GAUCHET	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret	X		

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. Philippe NOLLAND
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais			
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		M. Michel FRITZ
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		M. Jean-François LUCHE
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret			
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants 33 sièges (titulaires et suppléants mandatés), 1 suppléant. Quorum : 22 Présents : 34

Date de convocation : 21 février 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Messieurs Pierre Laroche et Jérémy Simon, les 2 plus jeunes délégués, ont été nommés scrutateurs de séance.

Élection des membres du Bureau

Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 dispose que le bureau du syndicat est composé du Président et des Vice-Présidents, membres de droit, et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. L'article 6 des statuts du SITOMAP précise que le bureau est composé de 12 membres dont le Président et les 3 Vice-Présidents. Le Président invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection des membres du Bureau, conformément aux dispositions prévues par ledit code. Monsieur le Président souhaite une représentation de toutes les communautés de communes et d'agglomération au sein du bureau.

Après avoir fait appel des candidatures, les candidatures de Messieurs Thierry Barjonet (CCP), Anthony Brosse (CCP), Christophe Chamoreau (CCPN), Jean-Pierre Dubois (CAESE), Jean-Paul Lanson (CCF), Pierre Laroche (CCPG), Pierre Rousseau (CCPNL), Madame Watts Marian (CCGVL) ont été présentées.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection des membres du Bureau et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée se prononce pour un vote à main levée.

L'Assemblée générale à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE

En plus du Président et des 3 Vice-présidents, Messieurs Thierry Barjonet (CCP), Anthony Brosse (CCP), Christophe Chamoreau (CCPN), Jean-Pierre Dubois (CAESE), Jean-Paul Lanson (CCF), Pierre Laroche (CCPG), Pierre Rousseau (CCPNL), Madame Watts Marian (CCGVL) membres du bureau syndical, qui ont été immédiatement installés-es.

Fait et délibéré en séance le 28/02/2023


Enregistré sous le N°23/04

Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP

Erick BOUTEILLE




SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le 7 mars 2023 à 9h00,

Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau

Date de la convocation : 2 mars 2023



Modalités de publicité des actes du syndicat

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022, par renvoi de l'article L. 5211-3 et de l'article L. 5711-1 - pour les syndicats mixtes fermés du même code,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le Président,

Le Président rappelle au comité syndical que les actes pris par les syndicats (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique sur leur site Internet. Les syndicats mixtes fermés bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, ils peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du comité syndical.

Le Président propose au comité syndical de choisir la modalité de publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Vu l'exposé du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour décider du mode d'affichage,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'adopter le mode d'affichage sous forme électronique,
- La liste des délibérations prises sera affichée à l'entrée des bureaux du syndicat.

Fait et délibéré en séance le 7 mars 2023,

Enregistré sous le N°23/05

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



Le 7 mars 2023 à 9h00,

Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau

Date de la convocation : 27 mars 2023

Avenant déchèterie de Neuville aux Bois

Monsieur le Président rappelle qu'une convention est en cours, depuis le 24 novembre 1995 pour la mise en commun de la déchèterie de Neuville aux bois avec le SIRTOMRA.

Or, cette convention doit être mise à jour du fait de l'augmentation de la population INSEE 2020 au sein du SITOMAP. Les communes d'Aschères le Marché, d'Attray, de Chilleurs aux Bois, de Crottes en Pithiverais, de Montigny et d'Oison font partie du SITOMAP et représentent une population totale de de 4 234 habitants correspondant à 38,17 % de la part du syndicat auprès de la déchèterie de Neuville aux Bois.

Le SIRTOMRA effectue actuellement des travaux pour l'extension de la déchèterie de Neuville aux Bois et demande donc au SITOMAP une participation sous forme de subvention à hauteur de la part de son adhésion, soit 148 425,81 Euros.

Vu l'exposé du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour attribuer cette subvention à la déchèterie de Neuville aux Bois,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

-d'octroyer une subvention au SIRTOMRA d'une valeur de 148 425,81 Euros après avoir constaté la réalisation des travaux,

-d'imputer cette subvention au compte 2041481.

-d'autoriser le président à signer l'avenant de la convention pour la déchèterie de Neuville aux Bois.

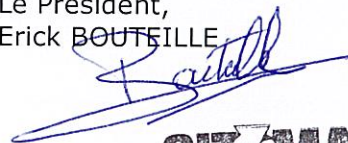
Fait et délibéré en séance le 7 mars 2023,

Enregistré sous le N°23/06

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le 7 mars 2023 à 9h00,

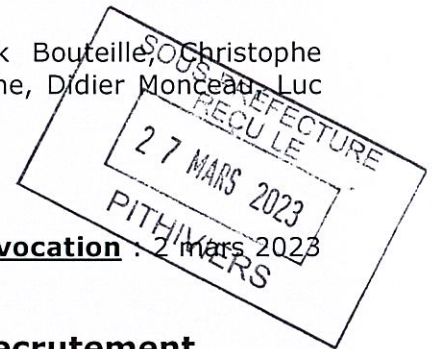
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau

Date de la convocation : 27 mars 2023



Création de 11 postes et autorisation de recrutement de ce personnel dans le cadre des biodéchets

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient aux instances syndicales de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri dès le 4/04/2022 et du travail supplémentaire que cela va entraîner pour les services du syndicat, le SITOMAP souhaite créer un poste de chef d'équipe et 8 postes d'ambassadeur de tri. Ces postes seront à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer respectivement des fonctions d'encadrement et de suivi et des fonctions sur le territoire de distribution de courriers d'informations aux habitants et de contrôle des bons gestes de tri.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels conformément à l'article 3, I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe.

Les contractuels seront recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois (maximum 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs).

Leur rémunération seront calculées par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique au cadre d'emplois d'adjoints techniques territoriaux, adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe.

Leur rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par chacun ainsi que leur expérience.

Au regard de ces éléments, il est donc proposé au Bureau syndical de créer 9 emplois non permanent à temps complet (35/35^{ème}), de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe pour exercer respectivement les fonctions de chef d'équipe et

pour exercer pour les 8 autres agents les fonctions d'ambassadeur du tri, à compter du 1^{er} janvier 2022 et d'autoriser Monsieur le Président à recruter éventuellement 9 contractuels sur le fondement de l'article 3, I, 1^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné),

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3, I, 1^o,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°21/55 du 7/12/2021,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 9 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le passage à l'extension des consignes de tri qui va engendrer une surcharge de travail,

Vu les propositions du Président,

Considérant la nécessité de délibérer,

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De créer les emplois non permanents d'1 chef d'équipe et de 8 ambassadeurs de tri à temps complet (35/35^{ème}) de catégorie C pour mener à bien le passage à l'extension des consignes de tri,

-De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,

-D'autoriser Monsieur le Président, à recruter 9 agents contractuels sur le fondement de l'article 3, I, 1^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et à signer les contrats afférents,

-De préciser que ces contrats seront d'une durée initiale de 6 mois renouvelables expressément, dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs,

-De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint technique au cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe y compris le RIFSEEP,

-Que les crédits seront inscrits au budget principal,

-Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

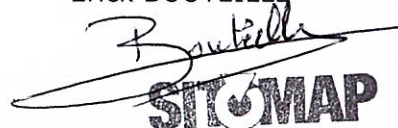
Fait et délibéré en séance le 7 mars 2023,

Enregistré sous le N°23/07

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



Le 7 mars 2023 à 9h00,

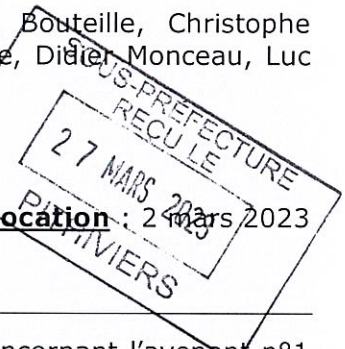
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaients présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau

Date de la convocation : 27 mars 2023



Avenant marché SULO

Monsieur le Président présente la demande de la société SULO concernant l'avenant n°1 à signer du fait de l'augmentation des tarifs des matières premières et des autres coûts de fabrication / fourniture des bacs jaunes et OMR.

Le Président rappelle que ce marché a été signé en novembre 2021 entre le SITOMAP et la société SULO pour une durée de 4 ans.

Or dès novembre 2022, le titulaire SULO exposait au syndicat ses difficultés à honorer ses futures commandes sur la base du BPU révisé au regard de la hausse prévisible des matières premières nécessaires à la fabrication des fournitures, outre la hausse des coûts de transport et d'électricité.

SULO a donc sollicité le syndicat afin que celui-ci prenne en charge partiellement le surcoût engendré, sur la base du BPU actualisé

Vu le code des marchés publics et notamment l'article R.21945 au Code de la commande publique,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant d'augmentation des tarifs pour la fourniture de bacs,

Le bureau syndical,


Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant du marché de fourniture de bacs avec SULO,

-D'imputer les dépenses au compte d'investissement 2188.

Fait et délibéré en séance le 7 mars 2023,
Enregistré sous le N°23/08
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le 7 mars 2023 à 9h00,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau

Date de la convocation : 27 mars 2023

Cotisation à l'Association des Maires du Loiret

Vu l'appel de cotisation annuelle de l'Association des Maires du Loiret d'un montant forfaitaire de 273€,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour régler ladite cotisation,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

-D'approuver la proposition du Président,

-D'imputer la dépense au compte de fonctionnement 65748.

Fait et délibéré en séance le 7 mars 2023,

Enregistré sous le N°23/09

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le 7 mars 2023 à 9h00,

Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau **Date de la convocation** : 2 mars 2023

Cotisation centrale d'achats APPROLYS

Vu l'appel de cotisation annuelle de la centrale d'achats APPROLYS d'un montant forfaitaire de 100€,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour régler ladite cotisation,

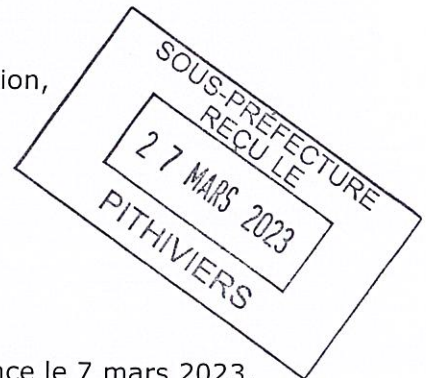
Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

-D'approuver la proposition du Président,

-D'imputer la dépense au compte de fonctionnement 65568.



Fait et délibéré en séance le 7 mars 2023,

Enregistré sous le N°23/10

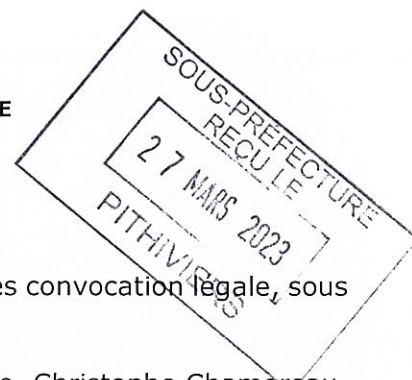
Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 7 mars 2023 à 9h00,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau **Date de la convocation** : 2 mars 2023

Règlement intérieur du personnel du SITOMAP

Le Président expose que le SITOMAP s'est doté d'un règlement intérieur du personnel et que le comité technique a rendu un avis favorable le 16/12/2021,
Depuis, le SITOMAP a pris ou mis à jour des délibérations à intégrer ou à modifier dans ledit règlement intérieur.

Vu le comité syndical, après en avoir délibéré :
Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion du Loiret en date 29 novembre 2022,
Considérant la nécessité pour le SITOMAP de se doter d'un règlement intérieur (annexé à la présente délibération) et du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel syndical précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,
Considérant l'exposé du Président,

**Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide :**

- D'adopter le règlement intérieur annexé,
- Dit que le présent règlement intérieur entrera en vigueur le 7 mars 2023,
- Décide de communiquer ce règlement à tout agent de la collectivité,
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le
Enregistré sous le N° 23/11
Pour copie certifiée conforme
Le Président
Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

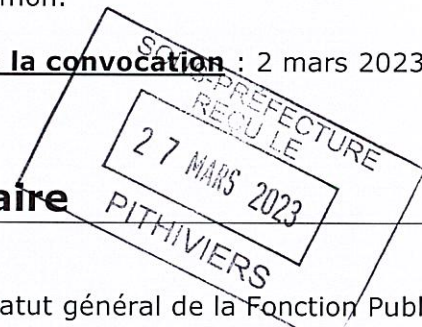
Le 7 mars 2023 à 9h00,
 Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Pierre Laroche, Didier Monceau, Luc Nauleau (pouvoir d'Anthony Brosse), membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau

Date de la convocation : 2 mars 2023



Assurance statutaire

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement les articles 25 et 26,
 Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Pour rappel :

Le SITOMAP a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ; Le contrat en cours s'est terminé le 31 décembre 2022. En l'occurrence le CDG45 a effectué une mise en concurrence et

⇒ **les résultats obtenus par le Centre de gestion.**

Le contrat a été attribué à la compagnie SIACI SAINT HONORE (Courtier) et GMF Vie / La Sauvegarde (assureur)

Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 1er janvier 2023 en capitalisation

Tranche ferme : collectivités et établissement de moins de 31 agents CNRACL :

Catégories d'agents	Risques	Franchise
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 4	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant Décès	Pour la maladie ordinaire seulement. Pas de franchise sur les autres risques Franchise de 10 jours <input type="checkbox"/> 5,56%
	Accident de service et maladie contractée en service	Franchise de 15 jours <input checked="" type="checkbox"/> 5,15%

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

	Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	Franchise de 30 jours <input type="checkbox"/> 4,57%
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 4	Tous les risques	Franchise de 30 jours sur tous les risques <input type="checkbox"/> 4,09%
Agents affiliés à l'IRCANTEC Nb d'agents : 1	Congés de maladie ordinaire et reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique Congé de grave maladie Accident du travail et maladie professionnelle Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant	Franchise de 15 jours <input checked="" type="checkbox"/> 1.14% pour la maladie ordinaire

La convention de gestion entre la collectivité et le CDG45 détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties :

- o le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle.
- o le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :

➤ Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :

- Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
- Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat, des statistiques et autres données techniques et juridiques,
- Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
- Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats.

➤ Éléments statistiques :

- Vérification des dossiers statistiques,
- Suivi de l'évolution de la sinistralité,
- Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité,
- Mise en place d'alertes.

➤ Relations avec les collectivités :

- Informations et échanges permanents avec les adhérents,
- Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
- Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
- Médiation auprès de l'assureur,
- Organisation de journées de formation et d'information,
- Envoi de documents concernant les contrats.

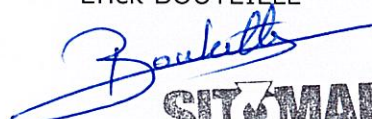

Cette mission facultative réalisée par le Centre de gestion sera financée par la Collectivité / l'Etablissement à hauteur de 0,07% de la base déclarée à l'assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat.

Après exposé du Président,

**Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide :**

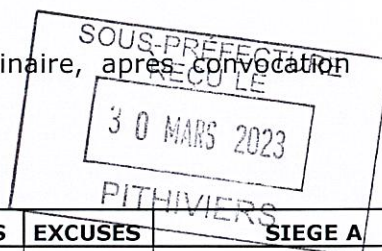
- d'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde
- d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de gestion du Loiret,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le
Enregistré sous le N° 23/12
Pour copie certifiée conforme
Le Président
Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le 14 mars, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président.



Etaient présents-es : délégués-es : 27

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours		X	
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais			
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	AFACAN Ercan
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais			
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais			
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret			
M.	GAUCHET	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret			



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt		X	
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais	X		BROSSE Anthony
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		THARIOT GUY
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
 25 sièges (21 titulaires et 4 suppléants mandatés), 2 suppléants.**

Quorum : 22 Présents : 27

Secrétaire de Séance : Madame Monique Bévière

Date de convocation : 7 mars 2023



Election d'un-e délégué-e au syndicat Beauce Gâtinais Valorisation

Le Président indique que suite à la démission de Madame Monique de la Taille comme déléguée à BGV, une nouvelle élection doit avoir lieu.

Vu l'Arrêté Préfectoral du 01/08/2003 portant création du Syndicat Mixte Beauce Gâtinais Valorisation,

Vu la délibération du SITOMAP n° 03/30 du 13 juin 2003, adoptant les Statuts de Beauce Gâtinais Valorisation,

Suite à la démission d'un membre délégué au syndicat Beauce Gâtinais Valorisation,

Après avoir fait appel des candidatures, le Président propose la candidature de M. Jean-Paul Girard.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection d'un-e délégué-e du SITOMAP au syndicat Beauce Gâtinais Valorisation et a proposé que cela soit fait à main levée. Ce qui a été accepté.

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

Désigne :

Monsieur Jean-Paul Girard, en tant que délégué au syndicat Beauce Gâtinais Valorisation, et qui succède à Madame Monique de la Taille.

Fait et délibéré en séance le 14/03/2023

Enregistré sous le N° 23 / 13

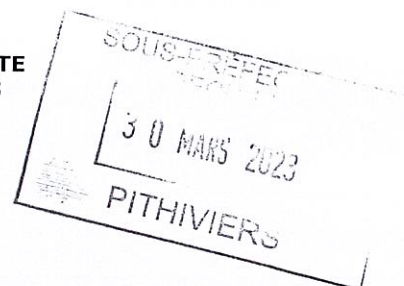
Pour copie certifiée conforme

Le Président

Erick Bouteille



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 14 mars 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille

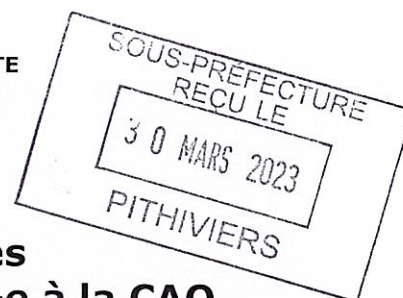
Etaient présents-es : délégués-es : 27

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours		X	
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais			
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	AFACAN Ercan
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais			
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais			
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret			
M.	GAUCHET	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret			

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt		X	
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais	X		BROSSE Anthony
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		THARIOT GUY
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 27
25 sièges (21 titulaires et 4 suppléants mandatés), 2 suppléants.

Secrétaire de Séance : Madame Monique Bévière **Date de convocation :** 7 mars 2023



Commission d'Appel d'Offres Election d'un-e délégué-e suppléant-e à la CAO

Le Président indique que suite à la démission de Madame Monique de la Taille comme membre délégué suppléant à la CAO, une nouvelle élection doit avoir lieu. Il demande à l'Assemblée si les votes peuvent s'effectuer à main levée, ce que les membres de l'Assemblée générale acceptent.

Monsieur le Président informe l'Assemblée générale que selon l'article 279 du Code de la Commande Publique lors de la passation de marché sur appel d'offres, il faut constituer une Commission d'Appel d'Offres qui est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants sous la présidence du Président.

Après avoir fait appel des candidatures, la candidature de Madame Monique Bévière a été présentée.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection du membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée exprime son accord.

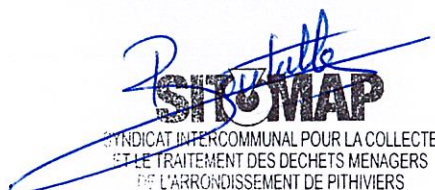
L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

DESIGNE :

Madame Monique Bévière, en tant que déléguée suppléante, à la Commission d'Appel d'Offres et succède à Madame Monique de la Taille.

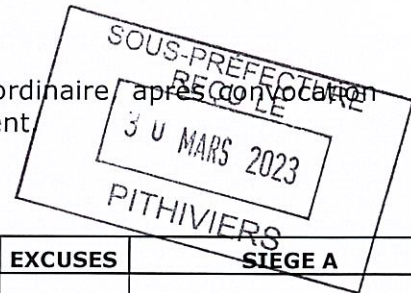
Fait et délibéré en séance le 14/03/2023
Enregistré sous le N°23 / 14
Pour copie certifiée conforme
Le Président
Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le 14 mars, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président



Etaient présents-es : délégués-es : 27

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours		X	
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais			
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais		X	BRETON Erwann
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais			
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	AFACAN Ercan
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais			
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais			
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais			
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret			
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret			
M.	GAUCHET	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret			

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAULT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt		X	
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais	X		BROSSE Anthony
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais			
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais			
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		THARIOT GUY
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
 25 sièges (21 titulaires et 4 suppléants mandatés), 2 suppléants.**

Quorum : 22 Présents : 27

Secrétaire de Séance : Madame Monique Bévière

Date de convocation



Rapport d'Orientation Budgétaire

Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation (ROB) est venu compléter la loi. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette,
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que la durée effective du temps de travail dans la commune.

Vu la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques relatif au contenu du rapport d'orientation. Les nouvelles informations : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel seront précisées. Enfin, dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également exposer la structure et l'évolution des dépenses de personnel (éléments sur la rémunération) et la durée effective du travail.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L431 1-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Vu les articles L2312-1, L3312-I, L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes de plus de 3 500 habitants à faire voter l'Assemblée délibérante le débat d'orientation budgétaire.

Le ROB donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

Après avoir rappelé les obligations légales, Monsieur le Président évoque le contexte économique et écologique du syndicat, puis poursuit en faisant le bilan de l'année 2022 et en présentant les perspectives et projets de 2023 :

- Anticiper le passage de témoin entre le prestataire de collecte qui change au 1^{er} juin 2023 suite à la notification du marché public (lot n°1), continuer une bonne collaboration avec les deux autres prestataires,
- Continuer et amplifier les actions de communication,
- Poursuivre la distribution de bacs ordures ménagères résiduelles (OMR) et sélectifs sur le territoire (permettre le changement de capacité des bacs suite à l'extension des consignes de tri),
- Continuer à engager des actions pour améliorer la sécurité des usagers des déchèteries et la mise en place de moyens de sécurisation (barrières et vidéo surveillance),
- Continuer dans l'équilibre financier (2023 avec vue sur 2024 : biodéchets, quai de transfert pour le sélectif, taille des bacs... = investissement pluriannuel), tout en utilisant harmonieusement les excédents,
- Poursuivre, en attendant la distribution des fournitures, l'opération d'aide financière aux personnes qui achètent un composteur,

- Poursuivre les aides aux communes afin de les aider à supprimer ou résoudre les points noirs de collecte (marche-arrières),
- Déployer davantage de conteneurs à verre sur le territoire pour augmenter la captation du flux,
- Etablir des plans d'actions d'une part sur l'économie circulaire et d'autre part sur les biodéchets pour l'obligation de passage au 1^{er} janvier 2024.

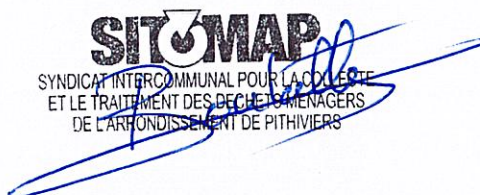
L'Assemblée Générale,

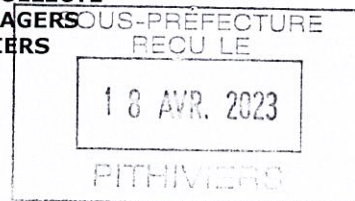
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

APPROUVE et PREND ACTE

- du rapport d'orientation budgétaire 2023 (ci-joint) avec construction du budget en tenant compte que le SITOMAP compense l'augmentation des bases fiscales de 7,1%. Le taux unique, du fait du passage en C1 (une collecte hebdomadaire) sur tout le territoire, sera de 13.60%,
- de retenir la date du 31 mars 2023 afin de voter le budget primitif 2023 du SITOMAP.

Fait et délibéré en séance 14/03/2023
Enregistré sous le N°23 / 15
Pour copie certifiée conforme
Le Président du SITOMAP,
Erick Bouteille


SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 31 mars 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 26

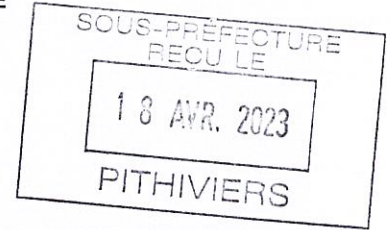
TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt		X	
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais		X	
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	PIERQUIN José
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	BELOEIL Marie-Frédérique
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		FRITZ Michel
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais	X		VINCENT Eric
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 26
 25 sièges (20 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

Date de convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de Séance : Nadine Douelle



MAPA : Délégation de signature de l'Assemblée générale à Monsieur le Président

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet à l'Assemblée de déléguer certaines de ses compétences au Président. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision et d'éviter de convoquer l'Assemblée sur chaque demande.

Le secteur concerné est les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA).

Pour accélérer les programmes de construction et d'investissement publics et privés, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales peuvent, au terme de l'article L.2122-21 4° du CGCT, déléguer à l'exécutif la prise de « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Nonobstant l'obligation d'informer l'Assemblée Générale des décisions engagées au nom du syndicat, le Président demande que cette délégation lui soit attribuée selon l'article L.2122-21 4° du CGCT pour faciliter la gestion administrative.

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE de déléguer sa signature à Monsieur le Président conformément au terme de l'article L.2122-21 4° du CGCT : elle lui délègue la prise de « toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

PRECISE que le Président devra informer l'Assemblée conformément à l'article L. 2121-13-1 du CGCT des marchés passés dans le cadre de la présente autorisation de délégation.

Fait et délibéré en séance le 31/03/2023

Enregistré sous le N°23 / 16

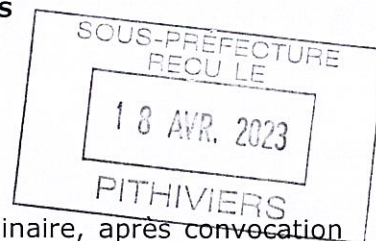
Pour copie certifiée conforme

Le Président

Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 31 mars 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 26

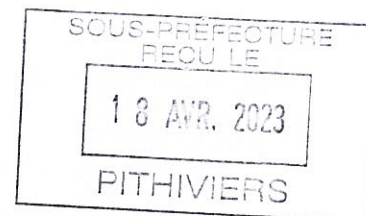
TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt		X	
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais		X	
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	PIERQUIN José
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	BELOEIL Marie-Frédérique
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		FRITZ Michel
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais	X		VINCENT Eric
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 26
25 sièges (20 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de Séance : Nadine Douelle



Commission d'Appel d'Offres Election d'un-e délégué-e titulaire à la CAO

Le Président indique que suite à son élection le 28 février 2023, sa place de délégué titulaire à la CAO est vacante et une nouvelle élection doit avoir lieu. Il demande à l'Assemblée si les votes peuvent s'effectuer à main levée, ce que les membres de l'Assemblée générale acceptent.

Monsieur le Président informe l'Assemblée générale que selon l'article 279 du Code de la Commande Publique lors de la passation de marché sur appel d'offres, il faut constituer une Commission d'Appel d'Offres qui est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants sous la présidence du Président.

Après avoir fait appel des candidatures, la candidature de Monsieur Monceau Didier a été présentée qui démissionne de son poste de délégué suppléant à la CAO.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection du membre titulaire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée exprime son accord.

L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

DESIGNE :

-Monsieur Didier Monceau, en tant que délégué titulaire, à la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré en séance le 31/03/2023

Enregistré sous le N°23 / 17

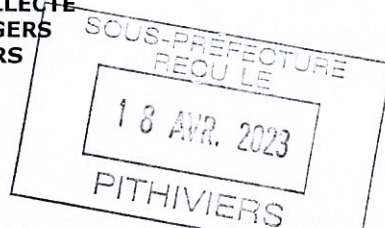
Pour copie certifiée conforme

Le Président

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 31 mars 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 26

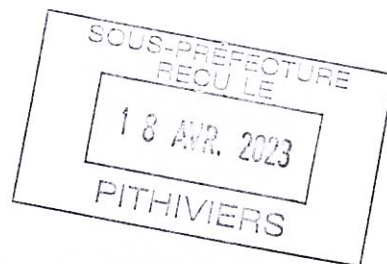
TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt		X	
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais		X	
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	PIERQUIN José
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	BELOEIL Marie-Frédérique
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		FRITZ Michel
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais	X		VINCENT Eric
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 26
 25 sièges (20 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

Date de convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de Séance : Nadine Douelle



Commission d'Appel d'Offres Election d'un-e délégué-e suppléant à la CAO

Le Président indique que suite à l'élection de Monsieur Monceau par délibération n° 23 / 17, une place de délégué suppléant à la CAO est vacante. Il convient donc de procéder à une nouvelle élection. Il demande à l'Assemblée si les votes peuvent s'effectuer à main levée, ce que les membres de l'Assemblée générale acceptent.

Monsieur le Président informe l'Assemblée générale que selon l'article 279 du Code de la Commande Publique lors de la passation de marché sur appel d'offres, il faut constituer une Commission d'Appel d'Offres qui est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants sous la présidence du Président.

Après avoir fait appel des candidatures, la candidature de Monsieur Rivière William a été présentée.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection du membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée exprime son accord.

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

DESIGNE :

-Monsieur Rivière William, en tant que délégué suppléant à la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est donc la suivante, en plus du Président du SITOMAP :

Titulaires :
Monsieur Jérémy SIMON
Monsieur Pierre LAROCHE
Monsieur Jean-Pierre DUBOIS
Monsieur Luc NAULEAU
Monsieur Didier Monceau

Suppléant(e)s :
Monsieur Christophe CHAMOREAU
Monsieur Pierre ROUSSEAU
Monsieur Boris LAIZEAU
Madame Monique BEVIERE
Monsieur William RIVIERE

Fait et délibéré en séance le 31/03/2023

Enregistré sous le N°23 / 18

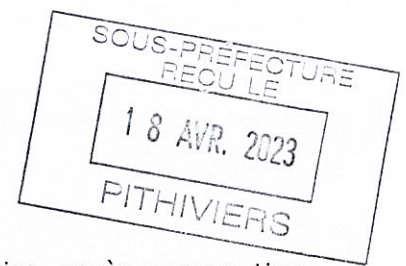
Pour copie certifiée conforme

Le Président

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 31 mars 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 26

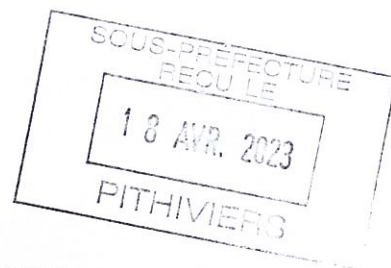
TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt		X	
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais		X	
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	PIERQUIN José
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUULT	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	BELOEIL Marie-Frédérique
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		FRITZ Michel
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais	X		VINCENT Eric
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 26
25 sièges (20 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.

Date de convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de Séance : Nadine Douelle



Compte de gestion du receveur 2022

Après s'être fait présenter le compte administratif 2022 les titres définitifs des dépenses à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant les résultats concordants du Compte de Gestion 2022 dressé par le Receveur et du Compte Administratif 2022,

L'assemblée générale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

-D'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance le 31/03/2023

Enregistré sous le N°23 / 19

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 31 mars 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 26

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt		X	
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais		X	
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	PIERQUIN José
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	BELOEIL Marie-Frédérique
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		FRITZ Michel
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais	X		VINCENT Eric
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 26
 25 sièges (20 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

Date de convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de Séance : Nadine Douelle



Compte Administratif (CA) 2022

Le trésorier de séance, 1^{er} Vice-Président, en charge des finances, Monsieur Nauleau présente le Compte Administratif 2022.

Le Compte Administratif du syndicat est établi conformément aux règles de la comptabilité M57 pour les communes de plus de 3500 habitants.

RESULTATS D'EXECUTION

PREVISION AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

	BP 2022	Total Emis 2022	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2022	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (Investissement)
Investissement + Fonctionnement						
Dépenses	19 332 055,13	12 861 630,32	0,00	12 861 630,32		
Recettes	19 332 055,13	14 018 387,89	7 049 430,41	21 067 818,30		
Solde (R-D)	0,00	1 156 757,57	7 049 430,41	8 206 187,98		

Investissement

Dépenses	1 766 515,56	513 650,45	0,00	513 650,45		133 627,09
Recettes	1 766 515,56	532 901,31	1 233 613,84	1 766 515,15		0,00
Solde (R-D)	0,00	19 250,86	1 233 613,84	1 252 864,70		-133 627,09

Fonctionnement

Dépenses	17 565 539,57	12 347 979,87	0,00	12 347 979,87	49 476,38	
Recettes	17 565 539,57	13 485 486,58	5 815 816,57	19 301 303,15		
Solde (R-D)	0,00	1 137 506,71	5 815 816,57	6 953 323,28		

Excédent d'investissement	1 252 864,70
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	-133 627,09
	1 119 237,61

pas de besoin de financement →

Report de l'excédent d'investissement :	1 252 864,70 Au chapitre R 001 . 2023
Report de l'excédent de fonctionnement :	6 953 323,28 Au chapitre R 002 . 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses des marchés de collecte et d'exploitation des déchèteries sont conformes aux prévisions.

Le plus gros poste de dépenses en fonctionnement est le coût du traitement par la contribution à BGV, soit 5 665 208.45€ (5 309 045.09€ en 2021).

Les dépenses de fonctionnement en 2022 s'élèvent à 12 347 979.87€ (12 358 689.21€ en 2021).

La TEOM constitue la principale recette du SITOMAP. En 2022, le syndicat a perçu 10 848 133.99€ (10 326 601.57€ en 2021).

Les recettes de fonctionnement en 2022 s'élèvent à 19 301 303.15€ (18 174 505.78€ en 2021).

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 513 650.45€, et les recettes d'investissement à 1 766 515.15€.

Le trésorier de séance annonce en 2022 un excédent en fonctionnement de 6 953 323.28€ et un excédent d'investissement de 1 252 864.70€. Le reste à réaliser est de 133 627.09€.

L'Assemblée générale :

- constate les identités de valeur avec les résultats certifiés par le Receveur relatif au report à nouveau, au résultat de l'exercice et aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Anthony Brosse, Président du SITOMAP jusqu'au 28 février 2023 et Monsieur Erick Bouteille, Président du SITOMAP depuis cette date, quittent la salle et Monsieur Nauleau, trésorier de séance et 1^{er} Vice-Président en charge des Finances, soumet le CA 2022 au vote.

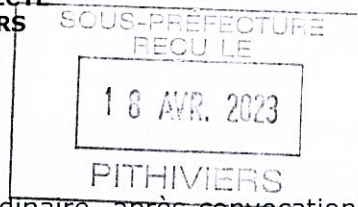
**L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE**

-D'approuver le Compte Administratif 2022.

Fait et délibéré en séance le 31/03/2023
Enregistré sous le N°23 / 20
Pour copie certifiée conforme
Le 1^{er} Vice-Président en charge des Finances,
Luc NAULEAU


SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS





Le 31 mars 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 26

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt		X	
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais		X	
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	PIERQUIN José
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	BELOEIL Marie-Frédérique
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		FRITZ Michel
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais	X		VINCENT Eric
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 26
 25 sièges (20 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

Date de convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de Séance : Nadine Douelle

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022, l'Assemblée générale décide de les affecter comme suit :

PREVISION AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

	BP 2022	Total Emis 2022	Report résultat antérieur	Excédent/Déficit cumulé de fin 2022	Rattachement (Fonctionnement)	Reste à réaliser (Investissement)
Investissement + Fonctionnement						
Dépenses	19 332 055,13	12 861 630,32	0,00	12 861 630,32		
Recettes	19 332 055,13	14 018 387,89	7 049 430,41	21 067 818,30		
Solde (R-D)	0,00	1 156 757,57	7 049 430,41	8 206 187,98		

Investissement

Dépenses	1 766 515,56	513 650,45	0,00	513 650,45		133 627,09
Recettes	1 766 515,56	532 901,31	1 233 613,84	1 766 515,15		0,00
Solde (R-D)	0,00	19 250,86	1 233 613,84	1 252 864,70		-133 627,09

Fonctionnement

Dépenses	17 565 539,57	12 347 979,87	0,00	12 347 979,87	49 476,38	
Recettes	17 565 539,57	13 485 486,58	5 815 816,57	19 301 303,15		
Solde (R-D)	0,00	1 137 506,71	5 815 816,57	6 953 323,28		

Excédent d'investissement	1 252 864,70
RAR recettes	0,00
RAR dépenses	-133 627,09
	1 119 237,61

pas de besoin de financement →

Report de l'excédent d'investissement :	1 252 864,70	Au chapitre R 001 . 2023
Report de l'excédent de fonctionnement :	6 953 323,28	Au chapitre R 002 . 2023

Il est proposé **l'affectation du résultat** suivante :

- Report de l'excédent d'investissement soit 1 252 864,70€ au compte R001 (recettes d'investissement) du Budget Primitif 2023.
- Report de l'excédent de fonctionnement de 6 953 323,28€ au compte R002 excédent ordinaire reporté (recettes de fonctionnement) du Budget Primitif 2023.

L'assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE

-De voter l'affectation du résultat selon la proposition.

Fait et délibéré en séance le 31/03/2023

Enregistré sous le N°23 / 21

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Erick BOUTEILLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 31 mars 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 26

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt		X	
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais		X	
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	PIERQUIN José
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	BELOEIL Marie-Frédérique
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		FRITZ Michel
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais	X		VINCENT Eric
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 26
 25 sièges (20 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

Date de convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de Séance : Nadine Douelle



BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président présente le Budget Primitif élaboré pour l'année 2023.

En fonctionnement, il est prévu 7 190 000€ de prestation de collectes avec en plus dans le compte 611 une prévision d'excédent. La recette du remboursement de BGV est estimée à 520 000€.

Les recettes prévoient le report de l'excédent de fonctionnement. La recette des contributions des adhérents est inscrite à 10 856 716€ suite à l'orientation budgétaire durant laquelle il a été décidé que le SITOMAP compense l'augmentation des bases fiscales de 7,1%. Le taux unique, du fait du passage en C1 (une collecte hebdomadaire) sur tout le territoire, sera de 13.60 %.

La section de fonctionnement est équilibrée à 18 964 099.72€

En investissement, les systèmes de bavettes sur les quais et de systèmes de type gravats sur les déchèteries ainsi que l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de sécurisation des déchèteries, l'achat de bacs, l'achat de composteurs, de bio-seaux et de sacs biodégradables dans le cadre du plan d'actions sur les biodéchets et l'achat de colonnes à verre sont prévus en 2023. Les restes à réaliser s'élèvent à 133 627.09€ et concernent les dépenses d'investissement engagées en 2022.

La section d'investissement est équilibrée à 3 462 000€.

L'Assemblée générale,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE**

D'approuver le Budget Primitif 2023 dont l'équilibre s'établit à :

-> 18 964 099.72€ en section de fonctionnement,

-> 3 462 000.00€ en section d'investissement.


Fait et délibéré en séance le 31/03/2023

Enregistré sous le N°23 / 22

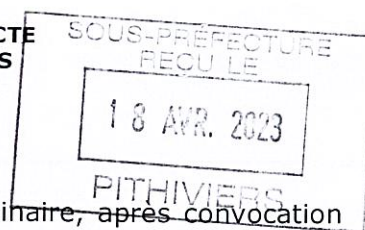
Pour copie certifiée conforme

Le Président

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS



Le 31 mars 2023, à 9h30

L'Assemblée générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 26

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt		X	
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt		X	
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais			
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais		X	
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais		X	PIERQUIN José
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	CHARBONNIER Martine
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais		X	BELOEIL Marie-Frédérique
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt	X		
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais	X		LAIZEAU Boris
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		FRITZ Michel
M.	RUBICONDO	Yves	Pithiverais			
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		BEVIERE Monique
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais	X		VINCENT Eric
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais		X	
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais			
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 26
 25 sièges (20 titulaires et 5 suppléants mandatés), 1 suppléant.**

Date de convocation : 24 mars 2023

Secrétaire de Séance : Nadine Douelle



Contributions/produit attendu des collectivités adhérentes

Conformément aux statuts du syndicat en date du 7 juin 2022,
Vu le Budget primitif du syndicat pour l'année 2023,
Vu le rapport des dépenses prévisionnelles d'amortissement, de gestion et d'exploitation du service d'élimination des ordures ménagères présenté par le Président,
Vu le passage sur tout le territoire en C1 (une collecte hebdomadaire) à compter du 5 juin 2023,

L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE :

-De fixer les contributions des adhérents d'un montant total de 10 861 823.59€ réparti comme suit :

CC PITHIVERAIS :	4 141 985.40€
CC PITHIVERAIS GATINAIS :	3 544 861.22€
CA ETAMPOIS SUD ESSONNE :	622 559.58€
CC GATINAIS VAL DE LOING :	187 444.58€
CC LA FORÊT :	1 235 140.30€
CC PLAINE DU NORD LOIRET :	801 993.63€
CC PAYS DE NEMOURS :	327 838.88€.

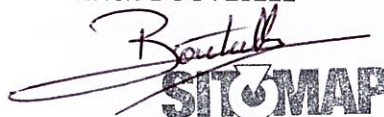
Fait et délibéré en séance le 31/03/2023

Enregistré sous le N°23 / 23

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

Le 16 mai 2023 à 9h,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson (pouvoir de Jérémy Simon), Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Thierry Barjonet, Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : Didier Monceau

Date de la convocation : 9 mai 2023

Autorisation de signer les avenants marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (lot 1, lot 2, lot 3)

Monsieur le Président indique que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 qui conforte le respect des principes de la République, et afin de répondre à la demande de Madame la Préfète du Loiret sur le respect des dispositions de cette loi, il convient d'introduire par avenant dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, les dispositions relatives à l'égalité, la neutralité et la laïcité.

Des avenants concernant les trois lots du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés doivent être établis pour effectuer un complément sur l'article 13 reprenant le respect des principes de laïcité et de neutralité.

Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer les avenants,


Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs aux avenants du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, lots 1, 2 et 3.

Fait et délibéré en séance le 16 mai 2023,
Enregistré sous le N°23/24
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20230516-DEL IB23_24-

Le 16 mai 2023 à 9h,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson (pouvoir de Jérémy Simon), Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Thierry Barjonet, Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : Didier Monceau

Date de la convocation : 9 mai 2023

Autorisation de signer le document de sous-traitance du transport des recyclables secs à compter du 5 juin 2023

Monsieur le Président informe les délégués que la société SUEZ déclare un sous-traitant pour le transport des recyclables secs du SITOMAP vers le centre TRISALID de Saran (45770) dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (lot 1) à compter du 5 juin 2023 soit le transporteur MAUFFREY.

Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer ladite déclaration de sous-traitance du Code de la commande publique,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant relatif à la sous-traitance du transport des recyclables secs vers le centre TRISALID de Saran de la société SUEZ vers la société MAUFFREY (dont le siège social est situé à Malay le Grand - 89100) dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés (lot 1).

Fait et délibéré en séance le 16 mai 2023,
Enregistré sous le N°23/25
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20230516-DEL IB2023_2

Le 16 mai 2023 à 9h,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson (pouvoir de Jérémy Simon), Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Thierry Barjonet, Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : Didier Monceau

Date de la convocation : 9 mai 2023

Autorisation de signer les documents de sous-traitance de l'entretien des espaces verts des déchèteries

Monsieur le Président informe les délégués que la société PAPREC déclare des sous-traitants pour l'entretien des espaces verts des huit déchèteries du territoire.

Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer lesdites
déclarations de sous-traitance du Code de la commande publique,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer les avenants relatifs à la sous-traitance concernant
l'entretien des espaces verts des huit déchèteries du SITOMAP.

Fait et délibéré en séance le 16 mai 2023,

Enregistré sous le N°23/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20230516-DEL IB2023_2

Le 16 mai 2023 à 9h,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaients présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson (pouvoir de Jérémy Simon), Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Thierry Barjonet, Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : Didier Monceau

Date de la convocation : 9 mai 2023

Autorisation de signer la convention avec BGV et SUEZ pour la gestion des cartons au pôle déchets (Avenant N°1)

Monsieur le Président informe les délégués que dans la continuité de la convention en cours entre la société VEOLIA et BGV, celle-ci doit être refaite pour définir les modalités de facturation de la prestation de conditionnement des cartons directement à BGV en ce qui concerne les tonnages en provenance de son périmètre par la société SUEZ.

Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention,

Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer ladite convention dès que celle-ci sera finalisée. (Avenant N°1)

Fait et délibéré en séance le 16 mai 2023,

Enregistré sous le N°23/27

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20230516-DEL IB2023_2

Le 16 mai 2023 à 9h,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson (pouvoir de Jérémy Simon), Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Thierry Barjonet, Anthony Brosse, Jérémy Simon.

Secrétaire de séance : Didier Monceau

Date de la convocation : 9 mai 2023

Autorisation de signer la convention SMETOM / SITOMAP pour utilisation du quai de transfert

Monsieur le Président informe les délégués que le SITOMAP en lien avec le SMETOM et la société Suez est en train de préparer une convention pour l'utilisation par le SMETOM du quai de transfert du SITOMAP.

En effet, SMETOM n'ayant pas encore terminé la construction de son quai de transfert à Saint Pierre lès Nemours (77140), ce syndicat sollicite le SITOMAP pour une nouvelle convention en lieu et place de VEOLIA, actuel prestataire.

Une précision sera apportée à cette convention afin la société SUEZ facture directement la prestation au SITOMAP et que ce dernier refacture au SMETOM.

Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention,

**Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- D'autoriser le Président à signer ladite convention dès que celle-ci sera finalisée.

Fait et délibéré en séance le 16 mai 2023,

Enregistré sous le N°23/28

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

ERICK BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20230516-DEL IB2023_2

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais		X	
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		CHENE Pascal
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais		X	
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		THARIOT Guy
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
 26 sièges (22 titulaires et 4 suppléants mandatés), 3 suppléants.**

Quorum : 22 Présents : 29

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-Jealite.com

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

Le 13 juin 2023, à 9h30
 L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation
 légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 29

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	BLONDEL Christian qui n'est pas venu
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais		X	
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais	X		
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2023

Date de convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Didier Monceau

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le Président expose que le montant des indemnités de fonction des élus locaux est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité.

Suite aux élections du 28 février 2023, il convient de délibérer à nouveau afin d'attribuer à Monsieur le Président et Messieurs les Vice-Présidents, une indemnité de fonction pour une population de 50 000 à 99 999 habitants, soit le taux maximal de 29.53% de l'indice brut terminal pour le Président et le taux maximal de 11.81% de l'indice brut terminal pour les Vice-Présidents.

Considérant l'exposé du Président,

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'attribuer à Monsieur le Président et à Messieurs les Vice-Présidents, à partir du 28 février 2023, une indemnité de fonction pour une population de 50 000 à 99 999 habitants, soit le taux maximal 29,53% de l'indice brut terminal pour le Président et le taux maximal 11,81% de l'indice brut terminal (IB 1027) pour les Vice-Présidents.
- d'imputer la dépense au compte 65311 indemnité et au compte 65313 cotisations de retraite des élus.
- d'annexer le tableau récapitulatif des indemnités de fonction.

Fait et délibéré en séance le 13 juin 2023

Enregistré sous le N°23/29

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick Bouteille



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-2545 00739-2023 0613-DEL IB_2329-

SITOMAP**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION**

(Article L.2123-20-1-III : « toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal »)

Arrondissement : Pithiviers

Collectivité : SITOMAP

Population totale 2023 : 80 341 habitants

I Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) soit indemnité (maximale) du Président + total des indemnités (maximales) des Vice-Présidents ayant délégation :

Suivant l'indice brut terminal de la fonction publique : IB 1027.

Le montant de l'enveloppe globale est de : 4025.53€.

II Indemnités allouées :**A. Le Président :**

Nom et Prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
BOUTEILLE Erick	29.53%	1188.73€

B. Les Vice-Présidents :

Nom et Prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
1 ^{er} VP : LUC NAULEAU	11.81%	475.41€
2 ^{ème} VP : DIDIER MONCEAU	11.81%	475.41€
3 ^{ème} VP : JEREMY SIMON	11.81%	475.41€ (jusqu'au 16/05/23)

Enveloppe globale : 2614.96€ soit 64.96 % sur un total de 4025.53€

(Indemnité du Président + total des indemnités des Vice-Présidents ayant délégation)

Fait à Pithiviers, le 13 juin 2023.

Le Président,

Erick BOUTEILLE



REÇU EN PREFECTURE

Le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20230613-DEL IB_2329-

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

Le 13 juin 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 29

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	BLONDEL Christian qui n'est pas venu
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais		X	
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais	X		
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2023

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais		X	
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		CHENE Pascal
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais		X	
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		THARIOT Guy
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
 26 sièges (22 titulaires et 4 suppléants mandatés), 3 suppléants.**

Quorum : 22 Présents : 29

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalte.com

Date de convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Didier monceau

Remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration

Les délégués-es, les membres du bureau syndical et les salariés-es du SITOMAP sont amenés-es à se déplacer pour participer à différentes manifestations.

Trois cas sont possibles :

1. Pour tous-tes les délégués-es sauf le Président et les Vice-Présidents, remboursement des frais de transport pour assister à toute réunion ; Assemblée générale, Bureau, trimestrielles, Commissions d'Appel d'offres et autres concernant le syndicat,
2. Pour les salariés-es, remboursement des frais de déplacement, transport, restauration, hébergement pour : formations, colloques ou autres sous l'autorité du Président avec ordre de missions,
3. Pour le Président et les Vice-Présidents, remboursement des frais de déplacement, transport, restauration, hébergement uniquement pour des déplacements en dehors du territoire du SITOMAP ; ORDIF, ADEME, AMORCE, Conseil départemental, Conseil régional, Eco-organismes, POLLUTEC, AML, AMF et autres concernant le syndicat.

Tous les frais seront remboursés sur justificatifs. Les frais kilométriques seront remboursés conformément au barème publié par l'administration fiscale.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée générale de rembourser ces frais.

Considérant l'exposé du Président,

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De rembourser aux délégués-es, aux membres du bureau syndical et aux salariés-es du SITOMAP les frais de déplacement, d'hébergement, restauration sur présentation de justificatifs et les frais de véhicule personnel conformément au barème publié par l'administration fiscale.

Fait et délibéré en séance le 13 juin 2023

Enregistré sous le N°23/30

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick Bouteille



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-2545 00739-2023 06 13-DEL IB_2330-



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

Le 13 juin 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaients présents-es : délégués-es : 29

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	BLONDEL Christian qui n'est pas venu
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais		X	
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais	X		
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais		X	
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		CHENE Pascal
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais		X	
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		THARIOT Guy
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
 26 sièges (22 titulaires et 4 suppléants mandatés), 3 suppléants.**

Quorum : 22 Présents : 29

Date de convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Didier Morlet le 26/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

Arrêt des fonctions du 3^{ème} Vice-Président, Monsieur Simon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18, par renvoi à l'article L.5211-2,

Vu la délibération n°23/02 de l'Assemblée générale du 28/02/2023 élisant Monsieur Erick Bouteille, Président du SITOMAP,

Vu la délibération n°23/03 de l'Assemblée générale du 28/02/2023 élisant Monsieur Jérémy Simon, 3^{ème} Vice-Président du SITOMAP,

Vu l'arrêté n°2023-03 portant délégation de fonction à Monsieur Jérémy Simon,

Vu la décision de Monsieur Erick Bouteille, Président du SITOMAP, d'arrêter ladite délégation de fonction le 16 mai 2023 par arrêté n°2023-04,

Suite au retrait le 16 mai 2023 par Monsieur le président de la délégation consentie à Monsieur Jérémy Simon, 3^{ème} Vice-Président par arrêté n°2023-04 dans les domaines de l'économie circulaire et les déchèteries, l'Assemblée générale est informée des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-Président, l'Assemblée générale doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée générale de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Simon dans ses fonctions de 3^{ème} Vice-Président du SITOMAP.

Premier tour de scrutin

Chaque délégué syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans l'urne, qui lui a été présentée par le scrutateur.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Pour le maintien :	Contre le maintien :
7	17

Considérant l'exposé du Président,

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- de ne pas maintenir Monsieur Jérémy Simon dans ses fonctions de 3^{ème} Vice-Président.

Fait et délibéré en séance le 13 juin 2023

Enregistré sous le N°23/31

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick Bouteille



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

Le 13 juin 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 29

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	BLONDEL Christian qui n'est pas venu
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais		X	
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais	X		
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVALT	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais		X	
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		CHENE Pascal
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais		X	
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		THARIOT Guy
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants Quorum : 22 Présents : 29
26 sièges (22 titulaires et 4 suppléants mandatés), 3 suppléants.

Date de convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Didier LAROCHE

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Obligation de désignation d'un référent déontologue

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ci-dessous rappelée :

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Considérant que l'absence de précisions des textes tant législatifs que réglementaires sur le périmètre d'intervention, les modalités de saisine du référent et de l'examen de celle-ci, ainsi que les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, ne permettent pas de proposer un égal accès de tous les élus à l'assistance d'un déontologue.

Considérant que les personnes exerçant ces fonctions peuvent recevoir, une indemnisation, celle-ci prend la forme de vacations dont le montant ne peut pas dépasser un plafond fixé par arrêté du 6 décembre 2022 du ministre chargé des collectivités territoriales, soit 80 € par dossier.

Considérant l'importance des domaines susceptibles d'être concernés, la difficulté à évaluer le nombre de saisines et par conséquent les crédits à inscrire au budget.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20230613-DEL IB_2332-

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Elles peuvent être, selon les cas, assurées par :

« 1° Une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

« 2° Un collège, composé de personnes répondant aux conditions du 1°. Celui-ci adopte un règlement intérieur précisant son organisation et son fonctionnement.

Considérant les appels à candidatures menés par l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités du Loiret (AML) au niveau régional par courriers en date du 6 mars 2023 auprès des instances judiciaires et des ordres professionnels et le faible nombre de candidatures reçues.

Considérant l'exposé du Président,

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- que l'assemblée délibérante n'est pas en capacité de désigner un référent déontologue dont l'expérience et les compétences permettraient de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local avant le 1^{er} juin 2023 mais s'y engage dans les meilleurs délais.

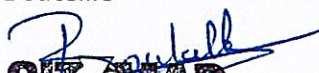

Fait et délibéré en séance le 13 juin 2023

Enregistré sous le N°23/32

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick Bouteille



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-045-254500739-20230613-DEL18_2332-



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

Le 13 juin 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 29

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	BLONDEL Christian qui n'est pas venu
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais		X	
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais	X		
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt	X		
M.	THIBAULT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais		X	
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		CHENE Pascal
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais		X	
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		THARIOT Guy
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

**Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
 26 sièges (22 titulaires et 4 suppléants mandatés), 3 suppléants.**

Quorum : 22 Présents : 29

Date de convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Didier Molle 26/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E-legalite.com

Exonération(s) de la TEOM 2024

Monsieur Bouteille expose que les statuts du SITOMAP ont été modifiés et validés par les sept collectivités adhérentes en octobre 2022. Dans le préambule, les statuts indiquent que par délibération n°05/01 du 14 janvier 2005 et conformément à la loi de finances de 2005, le comité syndical a décidé, notamment, de ne pas pratiquer d'exonérations de TEOM.

Selon l'article 3 de ces statuts, il est indiqué que « ...les exonérations seront définies dans son règlement et actées par délibération ».

Considérant l'exposé du Président,

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- de ne pas pratiquer d'exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et ce quelle que soit la situation, au titre de l'année 2024.

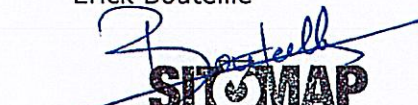
Fait et délibéré en séance le 13 juin 2023

Enregistré sous le N°23/33

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick Bouteille



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-Jealite.com

99_DE-045-254500739-20230613-DEL IB_2333-

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

Le 13 juin 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es :29

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt	X		
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt			
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	SIMON	Jérémy	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais		X	BLONDEL Christian qui n'est pas venu
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais		X	DOUELLE Nadine
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais		X	
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais	X		
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais		X	
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais		X	VICECONTI Pierre
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais		X	THOMAS Jean-Luc
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais		X	CAILLARD Serge
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais			
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
 ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
 DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing		X	
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt	X		
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais		X	
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais		X	
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais		X	
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		CHENE Pascal
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais		X	
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		THARIOT Guy
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais	X		LUCHE Jean-François
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais			
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais			
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		LAROCHE Pierre
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 43 suppléants
26 sièges (22 titulaires et 4 suppléants mandatés), 3 suppléants.

Quorum : 22 Présents : 29

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

Date de convocation : 2 juin 2023

Secrétaire de séance : Didier Monceau

Rapport annuel 2022

Monsieur le Président rappelle l'article 12 des statuts du SITOMAP où conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le bureau présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers.

Les faits marquants de l'année 2022 :

- Extension des consignes de tri dès le 4 avril 2022,
- Nouveau guide du tri et mémo tri,
- Un taux de refus qui baisse par rapport à 2021 grâce à la reprise des suivis de collecte en interne,
- Opération de collecte de pneus,
- Le nombre d'abonnés de la page Facebook du SITOMAP qui ne cessent de croître,
- Le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Nouveau cover design des colonnes à verre,
- SERD 2022 : 1 semaine au mois de novembre 2022 qui consiste à un troc à la déchèterie de Pithiviers,
- Aide aux communes pour résolution de points noirs.

L'année 2022 en chiffres :

80 505 habitants

En chiffres :

16 466 tonnes d'ordures ménagères,
3 913 tonnes de déchets sélectifs,
780 tonnes de refus dans les déchets sélectifs, (22,3%)
204 kg/hab/an d'OM et 48 kg/hab/an de sélectifs,
661 tonnes d'encombrants,
500 tonnes environ de textiles,
2 417 tonnes de verre.

Déchèteries :

18 104 tonnes soit 225 kg/hab,

Baisse de 1 503 tonnes par rapport à 2021 sans compter les ligneux et batteries dont nous n'avions pas le détail au moment du rapport.

En coût :

L'ensemble des prestations représente un coût de 5 530 817,66€.

Dépenses de fonctionnement : 11 511 109,10€ soit 142,98€/hab.

Recettes de fonctionnement : 13 482 008,60€ soit 167,46€/hab. (Dont 134,75€/hab de TEOM. Pour rappel en 2021 : 128,77€/hab).

Les perspectives 2023 :

- Sécurisation des déchèteries,
- Biodéchets,
- SERD 2023,
- Déploiement de nouvelles colonnes à verre sur le territoire,
- Passage en C1,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E.legalte.com

99_DE-045-2545 00733-2023 0613-DEL IB_2334-



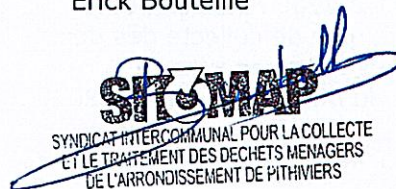
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS**

- Appel à manifestation d'intérêt,
- PCAET, économie circulaire,
- Scolaire.

Considérant l'exposé du Président,
L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
PREND ACTE :

- du rapport annuel 2022.

Fait et délibéré en séance le 13 juin 2023
Enregistré sous le N°23/34
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Erick Bouteille


SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20230613-DELIB_2334-

Le 11 juillet 2023 à 8h30,

Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois (pouvoir de Monsieur Laroche), Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du bureau.

Absents excusés : Messieurs Pierre Laroche (pouvoir à Monsieur Dubois), Pierre Rousseau et Jérémy Simon.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau

Date de la convocation : 3 juillet 2023

Création de 11 postes et autorisation de recrutement de ce personnel dans le cadre des biodéchets

La délibération n°23/07 du 7 mars 2023 est modifiée et remplacée par la présente délibération

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient aux instances syndicales de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la mise en place de solutions pour les biodéchets auprès des habitants dès le 1/01/2024 et du travail supplémentaire que cela va entraîner pour les services du syndicat, le SITOMAP souhaite créer un poste de référent biodéchets et 10 postes pour la distribution de fournitures (composteurs, bioseaux, sacs biodégradables) et de sensibilisation sur le territoire. Ces postes seront à temps complet (35/35^{ème}) pour exercer respectivement des fonctions d'étude, d'encadrement potentiel et de suivi et des fonctions sur le territoire de distribution de fournitures aux habitants et de contrôle des bons gestes de tri.

Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels conformément à l'article 3, I, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

L'emploi du référent biodéchets sera pourvu par un agent contractuel relevant soit de la catégorie B soit de la catégorie C de la filière technique, respectivement du cadre d'emplois des techniciens, des techniciens principaux 1^{ère} classe, des techniciens principaux 2^{ème} classe, ou du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe.

Les emplois d'ambassadeurs seront pourvus par des agents contractuels relevant de la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe en cas de recrutement direct. Le SITOMAP pourra le cas échéant faire appel à une agence d'intérim pour l'aider dans le recrutement et la rémunération.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500733-20230711-DELIB_2335-

Les contractuels seront recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois renouvelable (maximum 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs).

Leurs rémunérations seront calculées par référence à l'échelle indiciaire du grade suivant le poste occupé : cadre d'emplois des techniciens, des techniciens principaux 1^{ère} classe, des techniciens principaux 2^{ème} classe, ou du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe.

Leur rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par chacun ainsi que leur expérience.

Au regard de ces éléments, il est donc proposé au bureau syndical de créer 11 emplois non permanent à temps complet (35/35^{ème}), de catégorie B ou C de la filière technique, selon le poste occupé, pour exercer respectivement les fonctions de référent biodéchets et pour exercer pour les 10 autres agents les fonctions d'ambassadeurs biodéchets, à compter du 1^{er} avril 2023 et d'autoriser Monsieur le Président à recruter éventuellement 11 contractuels sur le fondement de l'article 3, I, 1^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné),

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3, I, 1^o,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°21/55 du 7/12/2021,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 11 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en place de solutions pour les biodéchets auprès des habitants qui va engendrer une surcharge de travail,

Vu les propositions du Président,

Considérant la nécessité de délibérer,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De créer les emplois non permanents d'1 référent biodéchets et de 10 ambassadeurs biodéchets à temps complet (35/35^{ème}) de catégorie B ou C selon le poste occupé pour mener à bien la mise en place de solutions pour les biodéchets auprès des habitants qui va engendrer une surcharge de travail,

-De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs,

-D'autoriser Monsieur le Président, à recruter 11 agents contractuels sur le fondement de l'article 3, I, 1^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et à signer les contrats afférents,

-De préciser que ces contrats seront d'une durée initiale de 6 mois renouvelables expressément, dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs,

-De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade suivant le poste occupé : cadre d'emplois des techniciens, des techniciens principaux 1^{ère}

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-lequalite.com

99_DE-045-254500739-20230711-DELIE_2335-

classe, des techniciens principaux 2^{ème} classe, ou du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique, adjoint technique principal 1^{ère} et 2^{ème} classe, y compris le RIFSEEP,

-Que les crédits seront inscrits au budget principal,

-Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

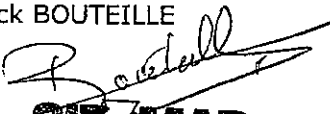

Fait et délibéré en séance le 11 juillet 2023,

Enregistré sous le N°23/35

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-045-254500738-20230711-DELIB_2335-

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-leqalte.com

99_DE-045-254500739-20230711-DELIB_2335-

Le 11 juillet 2023 à 8h30,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse,
Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois (pouvoir de Monsieur Laroche), Jean-Paul
Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du bureau.

Absents excusés : Messieurs Pierre Laroche (pouvoir à Monsieur Dubois), Pierre
Rousseau et Jérémy Simon.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau **Date de la convocation** : 3 juillet 2023

Marché de fournitures et livraison de composteurs et de bioseaux

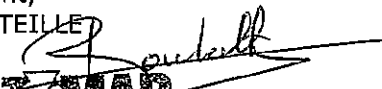

Monsieur le Président informe les membres du bureau que le marché de fournitures et
livraison de composteurs et de bioseaux est rédigé et qu'il convient de lancer ce marché.

Vu les propositions du Président,
Considérant la nécessité de délibérer,

Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- d'autoriser le Président à lancer le marché de fournitures et livraison de composteurs et
de bioseaux.

Fait et délibéré en séance le 11 juillet 2023,
Enregistré sous le N°23/36
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500733-20230711-DEL IB_2336-

Le 11 juillet 2023 à 8h30,

Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois (pouvoir de Monsieur Laroche), Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du bureau.

Absents excusés : Messieurs Pierre Laroche (pouvoir à Monsieur Dubois), Pierre Rousseau et Jérémy Simon.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau **Date de la convocation** : 3 juillet 2023

Marché de sécurisation des 8 déchèteries

Monsieur le Président informe les membres du bureau que le marché de sécurisation des déchèteries par protection périmétrique et électronique est rédigé.

Vu les propositions du Président,
Considérant la nécessité de délibérer,

Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- d'autoriser le Président à lancer le marché de sécurisation par protection périmétrique et électronique des 8 déchèteries.

Fait et délibéré en séance le 11 juillet 2023,
Enregistré sous le N°23/37
Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-Isqate.com

99_DE-045-254500739-20230711-DEL16_2337-

Le 11 juillet 2023 à 8h30,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse,
Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois (pouvoir de Monsieur Laroche), Jean-Paul
Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du bureau.

Absents excusés : Messieurs Pierre Laroche (pouvoir à Monsieur Dubois), Pierre
Rousseau et Jérémy Simon.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau **Date de la convocation** : 3 juillet 2023

Autorisation de signature du contrat territorial avec ECO Mobilier / ECO Maison concernant les REP « jouets »

-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu les articles L541-10-1 et L541-10-3 du Code de l'Environnement, modifié par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 qui relève du principe de responsabilité élargie du producteur en application du premier alinéa du I de l'article L. 541-10 ;
- Vu la loi n°2009-967, du 3 août 2009, de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, modifié par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Vu la loi n°2020-105, du 10 février 2020, relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire (AGEC) prévoyant la mise en place de filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ;
- Vu l'article L541-10-13 relatif à la création d'identifiant unique auprès de l'autorité administrative des producteurs soumis au principe de responsabilité élargie du producteur en application de l'article L. 541-1 ;
- Vu le décret n°2021-1213, du 22 septembre 2021, relatif aux filières de de responsabilité élargie des producteurs portant sur les jouets, les articles de sport et de loisirs, et les articles de bricolage et de jardin modifie les dispositions du code de l'environnement de l'article R543-320 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu les statuts du SITOMAP ;
- Vu le budget en cours, et l'inscription des recettes au chapitre 75888.

Contexte

La Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a prévu la mise en place d'une nouvelle filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les jouets afin assurer la gestion des déchets qui en sont issus à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs de jouets adopté par l'arrêté interministériel, du 27 octobre 2021, fixe à horizon 2027 des objectifs de collecte de 45% (en proportion des quantités mises sur le marché), de réemploi et de réutilisation de 9% et de recyclage de 55 %.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20230711-0ELIE_2338-

Cette nouvelle filière concerne quasiment tous les jouets à quelques exceptions près :

- les jouets électroniques, déjà rattachés à la filière REP DEEE,
- les cycles pour enfants (trottinettes, vélos, skateboards...), déjà rattachés à la filière REP ASL,
- les jouets contenant pâtes, encres et peintures.

A noter que les figurines de collection sont bien incluses dans cette filière.

Eco-Mobilier / Eco Maison, éco-organisme créé à l'origine par des fabricants et distributeurs de la filière ameublement en décembre 2011, a été agréé le 21 avril 2022 par l'Etat pour la filière Jouets. A ce titre, il prend en charge la gestion des déchets issus des jouets, sur le périmètre défini par la filière.

Ainsi, Eco-Mobilier / Eco Maison, propose au SITOMAP de conclure une convention pour prendre en charge opérationnellement ces déchets ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de déchets des jouets collectées séparément. La convention est valable jusqu'au 31 décembre 2027, date de fin d'agrément de l'Eco-organisme Eco-Mobilier / Eco Maison.

La collecte séparée des jouets proposée par Eco-Mobilier / Eco Maison ne peut être mise en place que sur des déchèteries soumises à la réglementation des Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Seuls les déchets des ménages sont concernés. Les déchets professionnels sont donc exclus de la convention.

Cette convention décrit l'ensemble des dispositions techniques et financières relatives à la prise en charge de la filière jouets :

- gratuité de la mise à disposition, l'enlèvement, le transport ainsi que le recyclage des articles collectés sur le territoire du SITOMAP,
- formation gratuite des agents d'accueil des déchèteries,
- mise à disposition d'outils de communication,
- compensation financière des coûts de collecte séparée .

Aussi, il apparaît nécessaire d'autoriser le SITOMAP à signer cette convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier / Eco Maison afin de permettre la mise en place de filière Jouets, développer les synergies à l'échelle du territoire et percevoir les recettes correspondantes.

Vu l'exposé du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour bénéficier de ce soutien,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

-D'approuver la proposition du Président, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à ce contrat territorial pour la gestion des déchets des jouets issus des déchèteries du SITOMAP,

-D'imputer la recette au compte de fonctionnement 75888.

Fait et délibéré en séance le 11 juillet 2023,

Enregistré sous le N°23/38

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-logalite.com

99_DE-045-254500759-20230711-DEL16_2338-

Le 11 juillet 2023 à 8h30,

Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille, Anthony Brosse, Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois (pouvoir de Monsieur Laroche), Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, membres du bureau.

Absents excusés : Messieurs Pierre Laroche (pouvoir à Monsieur Dubois), Pierre Rousseau et Jérémy Simon.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : M. Didier Monceau

Date de la convocation : 3 juillet 2023

Autorisation de signature du contrat territorial ECO Mobilier / ECO Maison concernant les REP « articles de bricolage et de jardin »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu les articles L541-10-1 et 2 et R 543-179 à R 543-187 R 543-320 et suivants du Code de l'Environnement, modifié par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 qui relève du principe de responsabilité élargie du producteur en application du premier alinéa du I de l'article L. 541-10 ;
- Vu la loi n°2009-967, du 3 août 2009, de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, modifié par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Vu la loi n°2020-105, du 10 février 2020, relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire (AGEC) prévoyant la mise en place de filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin en application des articles L. 541-10, L. 541-10-1 (14°) et R. 543-340 suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu le décret n°2021-1213, du 22 septembre 2021, relatif aux filières de de responsabilité élargie des producteurs portant sur les jouets, les articles de sport et de loisirs, et les articles de bricolage et de jardin modifie les dispositions du code de l'environnement de l'article R543-320 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu les statuts du SITOMAP ;
- Vu le budget en cours, et l'inscription des recettes au chapitre 75888.

Contexte

La Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a prévu la mise en place d'une nouvelle filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les articles de bricolage et de jardin afin assurer la gestion des déchets qui en sont issus à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'articles de bricolage et de jardin adopté par l'arrêté interministériel, du 27 octobre 2021, fixe à horizon 2027 des objectifs de collecte de 25% pour la catégorie 3 (matériels de bricolage) et de 20 % pour la catégorie 4 (produits et matériels destinés

REÇU EN PRÉFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-lepacte.com

99_DE-045-2545-00739-20230711-DELIE_2339-

l'aménagement du jardin), de recyclage de 65 % pour la catégorie 3 et de 55 % pour la catégorie 4 et de réemploi et réutilisation de 10 % pour la catégorie 3 et de 5 % pour la catégorie 4.

Cette nouvelle filière désigne les articles de bricolage et de jardin couverts par les dispositions des articles L. 541-10, L. 541-10-1 (12°) et R. 543-320 et suivants du Code de l'Environnement qui relèvent des familles de produits suivantes

- les matériels de bricolage, dont l'outillage à main, autres que ceux relevant des outillages du peintre et les machines et appareils motorisés thermiques,
- les produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin, à l'exception des ornements décoratifs et des piscines relevant du 12° de l'article L. 541-10-1 ou du 4° du même article, ainsi que les accessoires des produits mentionnés au présent. Ils relèvent des familles leur étant afférentes.

Eco-Mobilier / Eco Maison, éco-organisme créé à l'origine par des fabricants et distributeurs de la filière ameublement en décembre 2011, a été agréé le 21 avril 2022 par l'Etat pour la filière articles de bricolage et de jardin. A ce titre, il prend en charge la gestion des déchets issus des articles de bricolage et de jardin, sur le périmètre défini par la filière.

Ainsi, Eco-Mobilier / Eco Maison, propose au SITOMAP de conclure une convention pour prendre en charge opérationnellement ces déchets ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de déchets des articles de bricolage et de jardin collectées séparément. La convention est valable jusqu'au 31 décembre 2027, date de fin d'agrément de l'éco-organisme Eco-Mobilier / Eco Maison.

La collecte séparée des articles de bricolage et de jardin proposée par Eco-Mobilier / Eco Maison ne peut être mise en place que sur des déchèteries soumises à la réglementation des Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Seuls les déchets des ménages sont concernés. Les déchets professionnels sont donc exclus de la convention.

Cette convention décrit l'ensemble des dispositions techniques et financières relatives à la prise en charge de la filière articles de bricolage et de jardin :

- la mise à disposition, l'enlèvement, le transport ainsi que le recyclage des articles collectés sur le territoire du SITOMAP,
- formation gratuite des agents d'accueil des déchèteries,
- mise à disposition d'outils de communication,
- compensation financière des coûts de collecte séparée .

Aussi, il apparaît nécessaire d'autoriser le SITOMAP à signer cette convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier / Eco Maison afin de permettre la mise en place de la filière articles de bricolage et de jardin, développer les synergies à l'échelle du territoire et percevoir les recettes correspondantes.

Vu l'exposé du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour bénéficier de ce soutien,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

-D'approuver la proposition du Président, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à ce contrat territorial pour la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardins issus des déchèteries du SITOMAP,

-D'imputer la recette au compte de fonctionnement 75888.

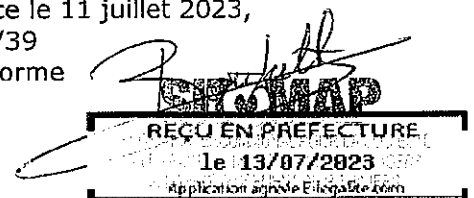
Fait et délibéré en séance le 11 juillet 2023,

Enregistré sous le N°23/39

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Erick BOUTEILLE



Le 13 septembre 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 36

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt		X	
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalte.com

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.			La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais	X		
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 42 suppléants Quorum : 22
Présents : 30 sièges (29 titulaires et 1 suppléant mandaté), 6 suppléants.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Date de convocation : 5 septembre 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Messieurs Pierre Laroche et Jean-François Luche ont été nommés scrutateurs de séance.

Élection d'un membre du bureau

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 dispose que le bureau du syndicat est composé du Président et des Vice-Présidents, membres de droit, et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. L'article 6 des statuts du SITOMAP précise que le bureau est composé de 12 membres dont le Président et les 3 Vice-Présidents. Suite à la démission de Monsieur Jérémy Simon, le Président invite les délégués-es syndicaux à procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau, conformément aux dispositions prévues par ledit code.

Après avoir fait appel des candidatures, la candidature de Monsieur Jean-François RONCERAY (CCF), a été présentée.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection du membre du bureau et ce vote sera effectué à bulletin secret.

L'Assemblée générale à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE

En plus du Président et des 2 Vice-présidents, les onze membres du bureau déjà installé(e)s, Monsieur Jean-François RONCERAY (CCF), membre du bureau syndical, qui a été immédiatement installé.

Les membres du bureau syndical sont les suivants :

- Monsieur Erick BOUTEILLE – Le Président (CCPG)
- Monsieur Luc NAULEAU – 1^{er} Vice-Président (CCPG)
- Monsieur Didier MONCEAU – 2^{ème} Vice-Président (CCP)
- Monsieur Thierry BARJONET (CCP)
- Monsieur Anthony BROSSE (CCP)
- Monsieur Christophe CHAMOREAU (CCPN)
- Monsieur Jean-Pierre DUBOIS (CAESE)
- Monsieur Jean-Paul LANSON (CCF)
- Monsieur Pierre LAROCHE (CCPG)
- Monsieur Jean-François RONCERAY (CCF)
- Monsieur Pierre ROUSSEAU (CCPNL)
- Madame Marian WATTS (CCGVL)

Fait et délibéré en séance le 13/09/2023

Enregistré sous le N°23/40

Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP

Erick BOUTEILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée: E-legal.fr.com

99_DE-045-254500739-20230913-DELIB_2340-

Le 13 septembre 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 36

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt		X	
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalte.com

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.			La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAULT	Stéphane	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais	X		
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 42 suppléants Quorum : 22
Présents : 30 sièges (29 titulaires et 1 suppléant mandaté), 6 suppléants.

REÇU EN PREFECTURE
 le 12/10/2023
 Application agréée E-legalite.com

Date de convocation : 5 septembre 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Membres à Beauce Gâtinais Valorisation

Le Président indique que suite à l'élection de Monsieur Jean-François Ronceray (CCF) le 13 septembre 2023 au bureau syndical qui devient de fait membre de BGV, il convient de mettre à jour la liste des membres à BGV.

Vu l'Arrêté Préfectoral du 01/08/2003 portant création du Syndicat Mixte Beauce Gâtinais Valorisation,

Vu la délibération du SITOMAP n° 03/30 du 13 juin 2003, adoptant les Statuts de Beauce Gâtinais Valorisation.

L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,
Approuve :

La liste suivante :

- Monsieur Erick BOUTEILLE – Le Président (CCPG)
- Monsieur Luc NAULEAU – 1^{er} Vice-Président (CCPG)
- Monsieur Didier MONCEAU – 2^{ème} Vice-Président (CCP)
- Monsieur Thierry BARJONET (CCP)
- Monsieur Anthony BROSSE (CCP)
- Monsieur Christophe CHAMOREAU (CCPN)
- Monsieur Jean-Pierre DUBOIS (CAESE)
- Monsieur Jean-Paul LANSON (CCF)
- Monsieur Pierre LAROCHE (CCPG)
- Monsieur Jean-François RONCERAY (CCPG)
- Monsieur Pierre ROUSSEAU (CCPNL)
- Madame Marian WATTS (CCGVL)
- Madame Monique BEVIERE (CCP)
- Monsieur Pascal CHENE (CCP)
- Monsieur Matthieu CHENU (CCP)
- Monsieur Patrick CHOFFY (CCPNL)
- Madame Nadia CRISSA (CCPG)
- Monsieur Jean-Louis DUJARDIN (CCPG)
- Monsieur Jean-Paul GIRARD (CCPG)
- Madame Claire LAMOTTE (CCP)
- Madame Catherine RAGOBERT (CCPG)
- Madame Christelle ROCHER (CCP)
- Monsieur Jonathan SAINTY (CCPG)
- Monsieur Guy THARIOT (CCP)


Fait et délibéré en séance le 13/09/2023

Enregistré sous le N°23/41

Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP

Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E.legal.fr.com

99_DE-045-254500739-20230913-0ELIB_2341-

Le 13 septembre 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 36

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt		X	
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAUT	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.			La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAULT	Stéphane	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais	X		
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 42 suppléants Quorum : 22
Présents : 30 sièges (29 titulaires et 1 suppléant mandaté), 6 suppléants.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

REÇU EN PREFECTURE
 le 12/10/2023
 Application agréée E-lég@lité.com

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Commission d'Appel d'Offres Election d'un-e délégué-e titulaire à la CAO

Le Président indique que suite à la démission de Monsieur Jérémy Simon, une place de délégué titulaire à la CAO est vacante et une nouvelle élection doit avoir lieu. Il demande à l'Assemblée si les votes peuvent s'effectuer à main levée, ce que les membres de l'Assemblée générale acceptent.

Monsieur le Président informe l'Assemblée générale que selon l'article 279 du Code de la Commande Publique lors de la passation de marché sur appel d'offres, il faut constituer une Commission d'Appel d'Offres qui est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants sous la présidence du Président.

Après avoir fait appel des candidatures, la candidature de Monsieur Jean-François Ronceray (CCF) a été présentée.

Monsieur le Président a invité les délégués-es syndicaux-ales à procéder à l'élection du membre titulaire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et a proposé que cela soit fait à main levée. L'Assemblée exprime son accord.

L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

DESIGNE :

-Monsieur Jean-François Ronceray (CCF), en tant que délégué titulaire, à la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres est donc la suivante, en plus du Président du SITOMAP :

Titulaires : Monsieur Jean-Pierre DUBOIS
Monsieur Pierre LAROCHE
Monsieur Didier MONCEAU
Monsieur Luc NAULEAU
Monsieur Jean-François RONCERAY

Suppléant(e)s : Madame Monique BEVIERE
Monsieur Christophe CHAMOREAU
Monsieur Boris LAIZEAU
Monsieur William RIVIERE
Monsieur Pierre ROUSSEAU

Fait et délibéré en séance le 13/09/2023
Enregistré sous le N°23/42
Pour copie certifiée conforme
Le Président
Erick BOUTEILLE



SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalte.com

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agence E-legalize.com

99_DE-045-254500733-20230913-DELIB_2342-

Le 13 septembre 2023, à 9h30
 L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 36

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt		X	
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.			La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais	X		
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 42 suppléants Quorum : 22
Présents : 30 sièges (29 titulaires et 1 suppléant mandaté), 6 suppléants.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Vu l'article L161261 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction comptable M57 précisant les modalités de vote des budgets et les possibilités d'engager et mandater des dépenses avant le vote du budget,

Vu l'article L.232-1 du Code des Juridictions Financières donnant la possibilité d'engager et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, le bureau syndical autorise la dépense, en précisant le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2023 (BP / DM / BS)
D20 - Immobilisations incorporelles	60 000.00 €
D21 - Immobilisations corporelles	2 208 000.00 €
D23 - Immobilisations en cours	858 939.56 €
	= 3 126 939.56 €
A diviser par 4	= 781 734 €

Considérant que le budget sera voté en mars 2024 et que des engagements de dépenses peuvent être nécessaires avant cette date,

Considérant que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption,

Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer,
L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

-D'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice précédent en section d'investissement pour un montant de 781 734€.

Fait et délibéré en séance le 13/09/2023

Enregistré sous le N°23/43

Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP,

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

3
REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-lequatre.com

99_DE-045-254500739-20230913-DELIF_2343-

Le 13 septembre 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 36

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt		X	
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.			La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais	X		
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 42 suppléants Quorum : 22
Présents : 30 sièges (29 titulaires et 1 suppléant mandaté), 6 suppléants.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Modalités de calcul du ticket de sortie du territoire du SITOMAP

Dans l'éventualité d'une sortie du territoire d'une collectivité adhérente, le SITOMAP établit les données à prendre en compte pour le calcul de ticket de sortie du territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L.5211-25-1,
Monsieur le Président énonce la liste suivante :

- 1) Date d'adhésion de la collectivité au syndicat,
- 2) Nombre d'habitants,
- 3) Biens meubles et immeubles mis à la disposition du SITOMAP par la commune ou l'EPCI,
- 4) Personnel mis à la disposition du SITOMAP par la commune ou l'EPCI,
- 5) Biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétence sur le territoire de la commune / EPCI sortant,
- 6) Personnel du SITOMAP embauché postérieurement au transfert de compétence sur le territoire de la commune / EPCI sortant,
- 7) Biens meubles et immeubles du syndicat acquis ou réalisés en dehors du territoire de la commune / EPCI sortant,
- 8) Personnel du SITOMAP non dédié au territoire de la commune / EPCI sortant,
- 9) Excédent de trésorerie du syndicat,
- 10) Encours de la dette du syndicat contractée postérieurement au transfert de compétence,
- 11) Contrats.

La clé de répartition entre le SITOMAP et la commune ou la communauté de commune est calculée en prenant l'historique des participations du membre du SITOMAP versées au cours des 6 dernières années.

Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer,
L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :

- d'approuver la liste des éléments à prendre en compte pour le calcul du ticket de sortie du territoire du SITOMAP.



Fait et délibéré en séance le 13/09/2023

Enregistré sous le N°23/44

Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP

Erick BOUTEILLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-2023 0913-DELIB_2344-

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-lespalte.com

99_DE-045-254500739-20230913-DELIB_2344-

Le 13 septembre 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 36

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt		X	
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVAULT	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.			La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais	X		
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 42 suppléants Quorum : 22
Présents : 30 sièges (29 titulaires et 1 suppléant mandaté), 6 suppléants.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Ré-institution de la TEOM sur Le Mérévillois

Le Président rappelle que le SITOMAP a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et un zonage de perception en fonction du service rendu par délibération du 21/09/2004 (art. 1609 quater Code Général des Impôts) sur le territoire des anciennes communes d'Estouches et de Méréville. Or ces communes ont été fusionnées avec effet fiscal au 01/01/2019 en une commune nouvelle : Le Mérévillois.

L'article 1639 A bis B du Code Général des Impôts prévoit que le régime de financement du service des ordures ménagères préexistant à la fusion communale n'est maintenu que pendant 5 ans à compter de la date de prise d'effet fiscal de la fusion soit jusqu'au 31/12/2023.

Il convient donc de se prononcer sur la ré-institution de la TEOM sur le territoire du Mérévillois au plus tard au 15/10/2023. La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) devra également de son côté, avant la même échéance, délibérer.

Le Président indique que le zonage a été modifié en 2022 pour un passage en une collecte par semaine (C1) sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} juin 2023.

Vu les statuts du SITOMAP du 20 octobre 2022,
Vu la délibération n° 22/34 du 07/11/2022 pour le passage en C1 pour les ménages et en C2 pour les gros producteurs,
Attendu qu'il convient de délibérer pour la ré-institution de la TEOM sur la commune Le Mérévillois à compter du 1^{er} janvier 2024,
Attendu l'exposé du Président du SITOMAP en Assemblée générale du 13 septembre 2023 en ce sens,

Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer,
L'Assemblée générale,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

-la ré-institution de la TEOM sur le territoire Le Mérévillois à compter du 1^{er} janvier 2024.

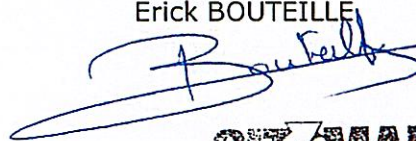
Fait et délibéré en séance le 13/09/2023

Enregistré sous le N°23/45

Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-2545.00739-2023.0913-DEL IB_2345-

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée f.legalite.com

99_DE-045-254500739-20230913-DELIE_2345-

Le 13 septembre 2023, à 9h30

L'Assemblée Générale du SITOMAP s'est réunie en session ordinaire, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents-es : délégués-es : 36

TITULAIRES				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE A
M.	DUBOIS	Jean-Pierre	CAESE	X		
M.	POINTEAU	Bernard	CAESE	X		
Mme	WATTS	Marian	Gâtinais Val de Loing	X		
M.	LANSON	Jean-Paul	La Forêt	X		
M.	LEGENDRE	Christian	La Forêt			
M.	MARTINEZ	Guillaume	La Forêt		X	
M.	MASSEIN	Christian	La Forêt	X		
M.	MUNOZ	Camillo	La Forêt	X		
M.	RONCERAY	Jean-François	La Forêt	X		
M.	CHAMOREAU	Christophe	Pays de Nemours	X		
M.	BARJONET	Thierry	Pithiverais	X		
Mme	BEVIERE	Monique	Pithiverais	X		
M.	BROSSE	Anthony	Pithiverais	X		
M.	CAILLETTE	Bruno	Pithiverais	X		
M.	CHENE	Pascal	Pithiverais	X		
M.	CHENU	Matthieu	Pithiverais	X		
Mme	de la TAILLE	Monique	Pithiverais	X		
M.	FRITZ	Michel	Pithiverais	X		
M.	LAIZEAU	Boris	Pithiverais		X	
Mme	LAMOTTE	Claire	Pithiverais			
M.	MONCEAU	Didier	Pithiverais	X		
M.	NOLLAND	Philippe	Pithiverais		X	Mme DOUELLE Nadine
Mme	ROCHER	Christelle	Pithiverais			
M.	THARIOT	Guy	Pithiverais	X		
M.	VOILLAT	Patrick	Pithiverais			
M.	BOUTEILLE	Erick	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	CRISSA	Nadia	Pithiverais Gâtinais			
M.	DUJARDIN	Jean-Louis	Pithiverais Gâtinais			
M.	GIRARD	Jean-Paul	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LAROCHE	Pierre	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	LUCHE	Jean-François	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	MOREAU	Marie-Claude	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	NAULEAU	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	PILLETTE	Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RAGOBERT	Catherine	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	RIVault	Corinne	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	RIVIERE	William	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	SAINTY	Jonathan	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	VINCENT	Eric	Pithiverais Gâtinais			
M.	BESNARD	Jean	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	CHOFFY	Patrick	Plaine-Nord-Loiret		X	
M.	GAUCHER	Dominique	Plaine-Nord-Loiret			
M.	ROUSSEAU	Pierre	Plaine-Nord-Loiret		X	

SUPPLEANTS				PRESENTS	EXCUSES	SIEGE DE
M.	BEAUVALLET	Serge	CAESE			
M.	DESMURS	Guy	CAESE			
M.	POZO	Nicolas	Gâtinais Val de Loing			
M.	GUERIN	Serge	La Forêt			
M.	LAFFORGUE	Bernard	La Forêt			
M.	LE CHAPELAIN	Bernard	La Forêt			
M.			La Forêt			
M.	TESTA	Jérôme	La Forêt			
M.	THIBAUT	Stéphane	La Forêt			
M.	JAIRE	Eric	Pays de Nemours			
M.	AFACAN	Ercan	Pithiverais			
Mme	BIBOLLET	Christine	Pithiverais			
M.	BLONDEL	Christian	Pithiverais			
M.	BRETON	Erwann	Pithiverais			
M.	BRETONNET	Jean-Luc	Pithiverais	X		
M.	BRUNEAU	James	Pithiverais			
Mme	CHARBONNIER MOREUIL	Martine	Pithiverais		X	
M.	CORBEAU	Samuel	Pithiverais			
Mme	DOUELLE	Nadine	Pithiverais	X		M. NOLLAND Philippe
Mme	FILS	Sandrine	Pithiverais			
M.	PIERQUIN	José	Pithiverais	X		
M.	STROMBONI	Thierry	Pithiverais			
Mme	VERSLIPE	Florence	Pithiverais			
M.	VICECONTI	Pierre	Pithiverais	X		
Mme	VILLETTE	Sylvie	Pithiverais			
M.	BELLOEIL	Laurent	Pithiverais Gâtinais			
Mme	BELOEIL	Marie-Frédérique	Pithiverais Gâtinais			
M.	BRUNHES	Antoine	Pithiverais Gâtinais			
M.	BURLERAUX	Philippe	Pithiverais Gâtinais			
M.	CAILLARD	Serge	Pithiverais Gâtinais			
M.	CIRET	Anthony	Pithiverais Gâtinais			
M.	FROT	Aurélien	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAINVILLE	Gérard	Pithiverais Gâtinais			
M.	GAURAT	Hervé	Pithiverais Gâtinais	X		
Mme	LENOIR	Annie	Pithiverais Gâtinais		X	
M.	PIERRON	Jean-Marc	Pithiverais Gâtinais			
M.	ROYER	Jim	Pithiverais Gâtinais			
Mme	SABY	Cécile	Pithiverais Gâtinais			
M.	THOMAS	Jean-Luc	Pithiverais Gâtinais	X		
M.	BOURGEOIS	Martial	Plaine-Nord-Loiret			
Mme	BRUCHET	Delphine	Plaine-Nord-Loiret			
M.	LOISEAU	Alain	Plaine-Nord-Loiret	X		
M.	POISSON	Bertrand	Plaine-Nord-Loiret			

Nombre de délégués-es : en exercice : 43 titulaires, 42 suppléants Quorum : 22
Présents : 30 sièges (29 titulaires et 1 suppléant mandaté), 6 suppléants.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Date de convocation : 5 septembre 2023

Secrétaire de séance : Didier MONCEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Erick Bouteille, Président, qui a déclaré les délégués-es des collectivités adhérentes installés (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) dans leurs fonctions de délégués-es.

Création d'un emploi permanent (cadre d'emploi de technicien)

Modifie et remplace la délibération n°08/47 du 16/12/2008

Monsieur le Président expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,

La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes) pour un emploi permanent à temps non complet.

Le Président propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent de technicien à temps complet, à raison de 35/35èmes (fraction de temps complet),

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, aux grades de technicien, technicien principal de 1^{ère} classe, technicien principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique B,

Conformément à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contractuel recruté devra justifier d'un diplôme adapté au grade et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur des déchets d'au moins 3 ans.

En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat, l'autorité territoriale fixera le montant du traitement selon la grille suivante :

-Pour une expérience professionnelle avérée d'au moins 3 années pour les fonctions à exercer, le montant du traitement accordé sera au minimum à l'échelon 10 (IB 513/ IM 441) du grade de technicien correspondant à l'emploi concerné.

2
REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

-Pour une expérience professionnelle inférieure à 3 années pour les fonctions à exercer, le montant du traitement accordé sera au minimum à l'échelon 9 (IB 500/ IM 431) du grade de technicien correspondant à l'emploi concerné.

-En l'absence d'expérience professionnelle pour les fonctions à exercer, le montant du traitement accordé sera au minimum à l'échelon 8 (IB 478 / IM 415) du grade de technicien correspondant à l'emploi concerné.

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Il est donc proposé au Comité syndical de créer l'emploi permanent de technicien,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34 ;

Vu la mise à jour du tableau des effectifs ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de technicien,

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des techniciens,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Comité syndical,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de délibérer,

L'Assemblée générale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De créer un emploi permanent de technicien, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, de catégorie B, aux grades de technicien, technicien principal de 1^{ère} classe, technicien principal 2^{ème} classe, relevant du cadre d'emplois des techniciens,

Article 2 :

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, annexé à la présente délibération :

Grade : technicien,

Ancien effectif 0

Nouvel effectif 1

Article 3

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contractuel recruté devra justifier d'un diplôme adapté au grade et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur des déchets d'au moins 3 ans.

En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat, l'autorité territoriale fixera le montant du traitement selon la grille suivante :

- Pour une expérience professionnelle avérée d'au moins 3 années pour les fonctions à exercer, le montant du traitement accordé sera au minimum à l'échelon 10 (IB 513/ IM 441) du grade de technicien correspondant à l'emploi concerné.
- Pour une expérience professionnelle inférieure à 3 années pour les fonctions à exercer, le montant du traitement accordé sera au minimum à l'échelon 9 (IB 500/ IM 431) du grade de technicien correspondant à l'emploi concerné.
- En l'absence d'expérience professionnelle pour les fonctions à exercer, le montant du traitement accordé sera au minimum à l'échelon 8 (IB 478 / IM 415) du grade de technicien correspondant à l'emploi concerné.

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

La rémunération peut tenir compte :
Des résultats professionnels de l'agent,
Des résultats collectifs du service.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Article 5 :

Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Article 6 :

Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance du 13 septembre 2023

Enregistré sous le N°23/46

Pour copie certifiée conforme

Le Président du SITOMAP,

Erick BOUTEILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

5
REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalte.com

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-leqpatre.com

99_DE-045-254500739-20230913-DELIB_23468

Le 29 novembre 2023 à 10h30,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche, Madame Nathalie Tremintin, trésorière principale.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Attribution du marché de fourniture et de livraison de composteurs individuels (lot 1)

Le Président informe qu'un marché de fourniture de composteurs individuels (400 L et 600 L) doit être passé afin d'apporter des solutions à l'ensemble du territoire pour le tri à la source des biodéchets selon l'article 541-21-1 du Code de l'Environnement.

L'appel d'offres a été lancé le 19 juillet 2023.

L'ouverture des plis a eu lieu le 18 septembre 2023.

L'analyse des offres a été rendue par le bureau d'études le 29 novembre 2023 à 9h30 à la Commission d'Appel d'Offres.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres des candidats par le Maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre suivante pour le lot N°1, de QUADRIA (Saint Jean d'Illac - 33127). La durée du marché débutera le 1^{er} janvier 2024. Le marché à bons de commande est prévu pour une durée de 3 ans, non reconductible.

Vu le Code de la commande publique,
Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de notifier le marché au prestataire retenu,

**Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE :

- D'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- D'attribuer le lot N°1, de QUADRIA (Saint Jean d'Illac - 33127),
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché d'un montant maximal de : 1 164 000 € TTC sur la totalité du marché, conformément à l'acte d'engagement,
- D'imputer les dépenses au compte d'investissement 2188.

Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2023,
Enregistré sous le N°23/47
Pour copie certifiée conforme

Le 29 novembre 2023 à 10h30,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche, Madame Nathalie Tremintin, trésorière principale.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Attribution du marché de fourniture et livraison de composteurs collectifs (lot 2)

Le Président informe qu'un marché de fourniture de composteurs collectifs (600 L, 800 L et 1 000 L) doit être effectué afin d'apporter des solutions à l'ensemble du territoire pour le tri à la source des biodéchets selon l'article 541-21-1 du Code de l'Environnement.
L'appel d'offres a été lancé le 19 juillet 2023.

L'ouverture des plis a eu lieu le 18 septembre 2023.

L'analyse des offres a été rendue par le bureau d'études le 29 novembre 2023 à 9h30 à la Commission d'Appel d'Offres.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres des candidats par le Maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre suivante pour le lot N°2, de QUADRIA (Saint Jean d'Illac - 33127). La durée du marché débutera le 1^{er} janvier 2024. Le marché à bons de commande est prévu pour une durée de 3 ans, non reconductible.

Vu le Code de la commande publique,
Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de notifier le marché au prestataire retenu,

**Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE :

- D'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- D'attribuer le lot N°2, de QUADRIA (Saint Jean d'Illac - 33127),
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché d'un montant maximal de : 105 600 € TTC sur la totalité du marché, conformément à l'acte d'engagement,
- D'imputer les dépenses au compte d'investissement 2188.

Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2023,
Enregistré sous le N°23/48
Pour copie certifiée conforme

Le 29 novembre 2023 à 10h30,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche, Madame Nathalie Tremintin, trésorière principale.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Attribution du marché de fourniture et de livraison de bioseaux (lot 3)

Le Président informe qu'un marché de fourniture de bioseaux (10 L) doit être passé afin d'apporter des solutions à l'ensemble du territoire pour le tri à la source des biodéchets selon l'article 541-21-1 du Code de l'Environnement.

L'appel d'offres a été lancé le 19 juillet 2023.

L'ouverture des plis a eu lieu le 18 septembre 2023.

L'analyse des offres a été rendue par le bureau d'études le 29 novembre 2023 à 9h30 à la Commission d'Appel d'Offres.

Après la présentation du rapport d'analyse des offres des candidats par le Maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'offre suivante pour le lot N°3, de FM DEVELOPPEMENT (Reichstett - 67116). La durée du marché débutera le 1^{er} janvier 2024. Le marché à bons de commande est prévu pour une durée de 3 ans, non reconductible.

Vu le Code de la commande publique,

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de notifier le marché au prestataire retenu,

**Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE :**

- D'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- D'attribuer le lot N°3, de FM DEVELOPPEMENT (Reichstett - 67116),
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché d'un montant maximal de : 66 000 € TTC sur la totalité du marché, conformément à l'acte d'engagement,
- D'imputer les dépenses au compte d'investissement 2188.

Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2023,
Enregistré sous le N°23/49
Pour copie certifiée conforme

Le 29 novembre 2023 à 10h30,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche, Madame Nathalie Tremintin, trésorière principale.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Délibération sur opération de retour de biens entre BGV et le SITOMAP Retour complémentaire

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la fin de mise à disposition à BGV du bâtiment du centre de tri et de son retour effectué suivant les délibérations de BGV n° 2020-27 du 17 décembre 2020 et du SITOMAP n° 21-01 du 9 février 2021, le Service de Gestion Comptable (SGC) a informé BGV que des biens retournés le 25 janvier 2022 sont à modifier dans l'actif du SITOMAP.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L5721-6-1, L1321-1, L1321-2, L1321-3 et L1322-3,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précisant le principe de droit commun de mise à disposition des biens pour permettre à un EPCI ou Syndicat Mixte d'exercer les compétences qui lui ont été transférées,

VU la délibération du SITOMAP n°03/30 du 13 juin 2003 portant création d'un Syndicat Mixte de Traitement des déchets ménagers et adhésion du SITOMAP. Celui-ci décide dans son article 3 de lui transférer la compétence traitement des déchets, avec toutes conséquences de droit, sous réserve de l'exercice de leurs compétences par le Préfet et les structures membres,

VU l'arrêté Préfectoral du 1/08/2003 portant création du Syndicat Mixte Beauce Gâtinais Valorisation (BGV),

VU l'article 12 des Statuts de Beauce Gâtinais Valorisation,

VU la délibération de BGV n°2003/18 du 9 décembre 2003 portant sur l'approbation de l'état de transfert des biens à compter du 1er janvier 2004,

VU la délibération de BGV n°2003/22 du 9 décembre 2003 portant sur l'autorisation de recourir à une convention entre BGV et SITOMAP concernant les terrains. Le SITOMAP en reste propriétaire et la convention portera sur l'utilisation des terrains, des voiries et des impôts fonciers de la propriété. Elle fixera la répartition des coûts à la charge de chaque syndicat. La délibération approuve la répartition des charges de 20% au titre du SITOMAP et de 80% au titre de BGV pour les travaux sur les terrains et les voiries et les impôts fonciers,

VU la délibération de BGV n°2004/14 du 12 janvier 2004, portant complément de l'état de transfert des biens à la délibération n°2003/18,

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

VU la délibération de BGV n°2005/47 du 12 janvier 2004, portant complément n°2 de l'état de transfert des biens à la délibération n°2003/18,
 VU la délibération de BGV n°2005/48 du 12 juillet 2005, portant rétrocession de certains biens,
 VU la délibération de BGV n°2009/50 du 16 décembre 2009, qui résilie la délibération n°2003/22 et la convention du 1er janvier 2004 au profit d'une nouvelle convention concernant la mise à disposition de terrain appartenant au SITOMAP au profit de BGV,
 VU la délibération du SITOMAP n°03/54 du 16 décembre 2003 portant sur l'autorisation de recourir à une convention entre SITOMAP et BGV concernant les terrains. Elle approuve la répartition des charges précédemment cités à compter du 1/01/2004,
 VU la délibération du SITOMAP n°09/35 du 28 septembre 2009 portant sur l'autorisation à recourir à une convention de mise à disposition de terrains appartenant au SITOMAP au profit de BGV. Cette délibération entraîne la résiliation de la convention du 1er janvier 2004 dès que la nouvelle convention sera mise en application,
 VU la convention de mise à disposition de terrain sur le centre de valorisation des déchets du Pithiverais SITOMAP/BGV du 16 décembre 2009,
 VU la délibération n°2018-11 du 26 avril 2018 approuvant la convention de coopération de groupement d'autorités concédantes autorisant le Président à la signer et à assurer son exécution,
 VU la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de concession en matière de tri et traitement des déchets du 17/09/2018,
 VU la délibération n°2020-27 du 17 décembre 2020 du syndicat BGV portant sur les opérations de retour des biens mis à disposition par le SITOMAP à BGV,
 VU la délibération n°2021-01 du 09 février 2021 concordante du syndicat SITOMAP portant sur les opérations de retour des biens mis à disposition par le SITOMAP à BGV,

CONSIDERANT que le Centre de Tri, mis à disposition par le SITOMAP à BGV pour exercer la compétence transférée de traitement des déchets ménagers recyclables a cessé d'être affecté à l'exercice de ladite compétence au 31 décembre 2021,

CONSIDERANT que tous les biens concernant le Centre de tri n'ont pas été retournés entièrement dans le patrimoine du SITOMAP en 2021, il convient d'effectuer un retour complémentaire selon les listes suivantes :

Compte	N° d'inventaire	Désignation de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur initiale	Valeur nette comptable	Action
2135	CTVISITE1/2010	TRAVAUX CENTRE DE TRI REALIS	11/06/2010	22 605,84 €	3 014,28 €	retour SITOMAP
2135	CT/BARDAGE/2011	Remplacement de bardage	24/03/2011	3 748,00 €	749,56 €	retour SITOMAP
2135	CT/TROTTOIRS/2011	Refecton trottoir accès déchetterie	28/03/2011	3 900,00 €	1 560,00 €	retour SITOMAP
2135	NORMEST01/10	Réalisation bardage sur abri visiteurs	04/10/2010	1 880,00 €	125,38 €	retour SITOMAP
2138	TRAV10/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	27/01/2004	548,10€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV12/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	14/04/2004	45 995,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV17/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	05/07/2004	901,70€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV19/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	30/09/2004	93 793,40€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV2/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	10/11/2004	2 300,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV20/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	14/09/2004	791,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV24/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	14/09/2004	187 586,80€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV25/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	22/10/2004	128,04€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV26/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	18/11/2004	10 200,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV3/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	18/11/2004	140 690,10€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV4/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	18/11/2004	3 736,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV5/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	18/11/2004	1 625,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2138	TRAV7/04	RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI	15/12/2004	2 300,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2158	2017-PROTECTION CARTON TO	PROTECTION CARTON CONVOYEUR TOLE PLIEE CENTRE DE TRI	20/04/2017	3 425,00€	0,00 €	retour SITOMAP
2158	BACS INOX CT 2014	2 BACS INOX SOUS PRESSE A BALLES	10/06/2014	1470,20€	0,00 €	retour SITOMAP
2158	CT/MAT1/09	PRESSE A BALLES	22/04/2009	238 914,45€	1 225,20 €	retour SITOMAP
21735	TR5/01	2 GOULOTTES SUPPLEMENTAIR CENTRE DE TRI	31/12/2001	838,71€	0,00 €	retour SITOMAP
21738	DIV CONST1	JO CENTRE DE TRI	31/12/2003	201,48€	0,00 €	retour SITOMAP

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	VNC	ACTION
21318	2015CDTLOT1ALOT5	ACOMPTE N1 LOT 1 V R D EXTENSION CDT	07/09/15	38 750,00	38 750,00	retour SITOMAP
21318	2015-CMGL0T4	ACOMPTE 1 LOT 4 COUVERTURE EXTENSION CDT	21/10/15	32 679,00	32 679,00	retour SITOMAP
2135	CDT-BORDUREVOIRIE-20	DEPOSE DE BORDURES ET DECOUPE EXTENSION CDT	17/09/15	1 665,00	1 665,00	retour SITOMAP
2135	CT/TRAVAUX11-2014	MONTAGE D'UN MUR EN PARPAINGS - CENTRE DE TRI	31/12/14	3 888,00	3 888,00	retour SITOMAP
2135	EXTCDT-SUDELEC-ELECT	LOT 5 ELECTRICITE EXTENSION CDT	14/09/15	4 284,00	4 284,00	retour SITOMAP
2135	OBTURATEUR-SATUJO-201	FOURNITURE ET INSTALLATION EXTENSION CDT	31/08/15	3 600,00	3 600,00	retour SITOMAP
2135	2015-BOUGREAU	ACOMPTE N 1 LOT 2 MACONNERIE EXTENSION CDT	05/08/15	35 097,75	35 097,75	retour SITOMAP
2135	2015-CMGL0T3	ACOMPTE N 1 LOT 3 CHARPENTE EXTENSION CDT	23/06/15	34 342,50	34 342,50	retour SITOMAP
2158	CDT-2015-BALANCEDEP	BALANCES DE PESAGE CENTRE DE TRI	06/08/15	4 655,55	4 655,55	retour SITOMAP
2158	2015-table de tri	Lève container pour table de tri	27/10/15	6 500,00	6 500,00	retour SITOMAP
2158	2018 - cvm bureau cara	Déplacement poste VEOLIA PESAGE CDT	22/06/18	4 982,87	4 982,87	retour SITOMAP
2158	9,00041E+13	GER FEVRIER 2014 CDT	23/04/14	2 929,88	2 929,88	retour SITOMAP
2158	9,00045E+13	GER MARS 2015 CDT	24/04/15	3 320,29	3 320,29	retour SITOMAP
2158	9,00068E+13	GER Août 2020 CDT	02/11/20	3 792,02	3 792,02	retour SITOMAP
2184	2015-table de tri	Lève container pour table de tri	27/10/15	4 000,00	4 000,00	retour SITOMAP
2184	2015-tabledetri	TABLE DE TRI	01/10/15	6 500,00	6 500,00	retour SITOMAP

Vu l'exposé du Président,

**Le bureau syndical,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 DECIDE :**

- De procéder aux opérations de retour complémentaire des biens restants dans l'inventaire de BGV et qui concernent l'ancien Centre de tri de Pithiviers,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se référant à l'exécution du présent objet,
- De préciser que cette délibération, pour être exécutive, fait l'objet d'une délibération concordante de BGV prenant acte de la désaffectation des biens,
- D'engager les dépenses liées à l'exécution du présent objet.

Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2023,
 Enregistré sous le N°23/50
 Pour copie certifiée conforme

Le Président,
 Erick BOUTEILLE



Le 29 novembre 2023 à 10h30,
 Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
 sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche, Madame Nathalie Tremintin, trésorière principale.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Tarification des dépôts des professionnels en déchèterie

Le Président propose la modification des tarifs appliqués aux apports des professionnels en déchèterie. Les tarifs actuels ont été mis en application au 1^{er} janvier 2023.
 Monsieur le Président présente une proposition d'augmentation de 4% des tarifs concernés à mettre en place au 1^{er} janvier 2024, selon l'augmentation des flux apportés qui sont les plus conséquents.

Les tarifs ci-dessous sont donc proposés pour une application au 1^{er} janvier 2024 :

LISTE DES PRODUITS	UNITE	TARIFS 2022	TARIFS 2023	PROPOSITIONS 2024 Avec augmentation en fonction des flux
Acides & Bases	kg	3.20€	3.36€	3.39€
Aérosols	kg	3.20€	3.36€	3.39€
Cartons	m ³	0.00€	0.00€	0.00€
Cartouches d'encre	kg	0.00€	0.00€	0.00€
Ferrailles	m ³	0.00€	0.00€	0.00€
Gravats	m ³	9.80€	10.29€	10.70€ (+4%)
Huiles vidanges	kg	1.20€	1.26€	1.27€
Palettes + Bois	m ³	4.30€	4.52€	4.57€
Pâteux	kg	3.20€	3.36€	3.39€
Phytosanitaires	kg	3.20€	3.36€	3.39€
Solvants liquides	kg	3.20€	3.36€	3.39€
Tout venant	m ³	41.00€	43.05€	44.77€ (+4%)
Tubes néons et fluo	kg	0.00€	0.00€	0.00€
Végétaux	m ³	10.20€	10.71€	11.14€ (+4%)

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

**Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE :**

- d'adopter les nouveaux tarifs, avec une augmentation de 4 % sur certains flux (gravats, tout venant, végétaux) et 1 % sur d'autres, applicables au 1^{er} janvier 2024.

Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2023,
Enregistré sous le N°23/51
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Erick BOUTEILLE

SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS
DE L'ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20231129-DEL IB_2351-

Le 29 novembre 2023 à 10h30,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche, Madame Nathalie Tremintin, trésorière principale.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Nouveau contrat 2024-2029 avec tous les éco-organismes agréés filière REP Ameublement (DEA)

Monsieur le Président informe les délégués que la période d'agrément d'Ecomaison pour la filière REP Ameublement arrive à son terme le 31/12/2023, et le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé conclu avec le SITOMAP prendra fin le 31/12/2023 conformément à l'article 13.2.2.

En application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurée par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023, publié le 18/10/2023 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45% en 2024 à 51% en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% en 2024 à 94% en 2028 et de taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029).

Il fixe les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée.

Ecomaison, Valdelia et Valobat ont fait notamment acte de candidature à l'agrément.

Il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat : le Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec tous les éco-organismes agréés par les pouvoirs publics lorsqu'ils seront agréés.

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

Or il convient de donner l'autorisation au Président afin d'assurer la continuité de service au 1^{er} janvier 2024, ne connaissant pas avant la dernière semaine de décembre 2023 les modalités de signature du contrat définitif,

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-254500739-20231129-DEL IB_2352-

Vu l'exposé du Président,
Considérant la nécessité de délibérer pour bénéficier de ce soutien,
Considérant la nécessité de délibérer afin de signer le nouveau contrat 2024-2029 avec
tous les éco-organismes agréés par les pouvoirs publics,

**Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE :

- D'approuver la proposition du Président, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à la continuité de service pour la prise en charge des Dépôts d'Eléments d'Ameublement (DEA),
- D'imputer la recette au compte de fonctionnement 75888.

Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2023,
Enregistré sous le N°23/52
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Erick BOUTEILLE



Le 29 novembre 2023 à 10h30,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Etaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche, Madame Nathalie Tremintin, trésorière principale.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Cotisation à l'Association des Maires du Loiret 2024

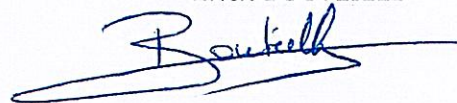
Vu l'appel de cotisation annuelle pour 2024 de l'Association des Maires du Loiret d'un montant forfaitaire de 273€,
Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer pour régler ladite cotisation,

**Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :**

- D'approuver la proposition du Président,
- D'imputer la dépense au compte de fonctionnement 65748.

Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2023,
Enregistré sous le N°23/53
Pour copie certifiée conforme

Le Président,
Erick BOUTEILLE



Le 29 novembre 2023 à 10h30,
Le bureau syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick BOUTEILLE.

Étaient présents : Madame Marian Watts, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir d'Anthony Brosse), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois, Jean-Paul Lanson, Didier Monceau, Luc Nauleau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Messieurs Anthony Brosse (pouvoir donné à Erick Bouteille), Pierre Laroche, Madame Nathalie Tremintin, trésorière principale.

Absent : Monsieur Thierry Barjonet.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier Monceau

Date de la convocation : 21 novembre 2023

Cotisation AMORCE 2024

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Vu l'appel de cotisation annuelle de l'AMORCE pour l'année 2024,
Vu la proposition du Président,
Considérant la nécessité de délibérer pour régler ladite cotisation,

Le bureau syndical,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- D'approuver la proposition du Président, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- D'imputer la dépense au compte de fonctionnement 65568.

Fait et délibéré en séance le 29 novembre 2023,
Enregistré sous le N°23/54
Pour copie certifiée conforme

